



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

BP 70021

18220 LES Aix d'Angillon

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Numéro 6

2^{ème} semestre 2019

SOMMAIRE

I- Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juillet 2019

- 116- SIRVA - Modification des statuts
- 117- SIRVA - Modification du territoire d'intervention
- 118- Immeuble Victor Hugo : Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire
- 119- Accès à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre - Approbation de la convention
- 120- Approbation marché de travaux de voirie sur la déchèterie d'Henrichemont
- 121- Prestations gardiennage d'archives - Approbation de la convention
- 122- ZAC de Bois Blanc : Modification en cours d'exécution n°1 du lot 1 - VRD - Entreprise ROCHETTE
- 123- Tarifs séjour Espace Jeunes Rosa Parks - Henrichemont
- 124- Subvention au site VTT-FFC - Cyclisme du Haut Berry
- 125- Subvention aux crèches associatives
- 126- Actualisation du règlement intérieur du gymnase communautaire Cathy Melain
- 127- Ouverture des registres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- 128- Création de trois postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences
- 129- Modification du tableau des effectifs
- 130- Budget Principal 2019 : Approbation de la décision modificative n°2

Séance du 05 septembre 2019

- 131- Retrait de la Communauté de Communes du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne
- 132- Décision modificative n°1 Budget Centre Céramique la Borne : TREAC
- 133- Décision modificative n°1 Budget Bâtiment Développement Economique - Opérations Mirion et Génialis
- 134- Signature du procès-verbal de mise à disposition/restitution de voiries d'intérêt communautaire à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 135- Entretien des voiries communautaires - Programme 2019
- 136- Signature de l'acte administratif de cession de terrains par la Communauté de Communes Cœur de Berry à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 137- Signature du procès-verbal de mise à disposition de la crèche "A Petits Pas" par la commune d'Allouis à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 138- Approbation de la convention de partenariat "Eco-défis" avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

- 139- Approbation de l'avenant n°1 au contrat CAP 2022 signé le 1er janvier 2018 avec l'éco-organisme CITEO
- 140- Approbation de l'avenant n°1 au marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 141- Centre Céramique : Approbation d'une grille d'intervention
- 142- Centre Céramique : Approbation du programme des journées du patrimoine 2019 et fixation des tarifs
- 143- Centre Céramique : fixation des tarifs "Passion is in the pot"
- 144- Demande d'autorisation de recours à un service civique
- 145- ZAC "Bois Blanc" : Modification en cours d'exécution n°2 du lot 1 - VRD - Entreprise ROCHETTE
- 146- Approbation de la convention de partenariat économique - Initiative Cher
- 147- Modification du règlement d'attribution des aides aux TPE
- 148- Approbation de la convention pour le versement de la subvention de l'association "Crèche Haut Comme 3 Pommes"
- 149- Modification du tableau des effectifs

Séance du 03 octobre 2019

- 150- Ordures ménagères – Attribution du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes
- 151- Ordures ménagères – Attribution du marché d'exploitation du bas de quai des déchèteries de la Communauté de communes Terres du haut Berry
- 152 bis- Budget ordures ménagères 2019 : Approbation de la décision modificative n°1
- 153- Vente du local technique situé à Allogny
- 154- Signature du procès-verbal de mise à disposition des Zones d'Activités à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 155- Adhésion de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au groupement de commandes pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur proposé par le SDE 18
- 156- Approbation règlement de fonctionnement des crèches des Aix d'Angillon et de Moulins sur Yèvre
- 157- Approbation de la convention pour l'organisation de concerts avec trois écoles de musique du territoire
- 158- Approbation de la convention d'utilisation du gymnase Cathy Melain
- 159- Validation des montants de la taxe de séjour 2020
- 160- Centre Céramique : Présentation de la programmation 2020
- 161- Centre Céramique : Validation des clauses expo « Bouteilles »
- 162- Centre Céramique : Approbation des tarifs Grands Feux 2019
- 163- Centre Céramique : Mise ne place d'un tarif préférentiel
- 164- Désignation d'un délégué des agents et correspondant au Comité National d'Action Sociale
- 165- Approbation du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif Saint Martin d'Auxigny – Saint Georges sur Moulon (SIAEPAC)
- 166- Modification du tableau des effectifs

Séance du 07 novembre 2019

- 167- Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA) - Transfert de l'actif et du passif
- 168- Approbation du Contrat Territorial Eco-Mobilier n°0230675-0003 pour le mobilier usager
- 169- Approbation de la modification en cours d'exécution n°2 au marché d'étude préalable à l'instauration de la redevance incitative
- 170- Déchèterie d'Henrichemont - Eclairage public - Approbation du plan de financement avec le SDE 18
- 171- Crèche de Maubranche - Eclairage public - Approbation du plan de financement avec le SDE 18
- 172- Voirie communautaire - Remboursement des communes qui assurent l'entretien
- 173- Urbanisme - Instruction des autorisations du droit des sols - Approbation des tarifs 2019/2020 et des conventions avec chaque commune
- 174- Approbation de la convention avec Tourisme et Territoires du Cher - CLUSTER Patrimoine et Culture
- 175- Trouée Verte - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Cher
- 176- Centre Céramique - Demande de subvention au titre de l'année 2020 auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire
- 177- Centre Céramique - Demande de subvention au titre de l'année 2020 auprès du Conseil Départemental du Cher
- 178- ZAC Bois Blanc : Approbation de l'avenant n°3 relatif au report du délai de demande de la subvention prévue au Contrat d'Opération 2016-2020
- 179- Vente bâtiment technique situé à Allogny
- 180- Tarifs séjour ski espaces jeunes
- 181 bis- Attribution du marché à procédure formalisée "Préparation, livraison et service de repas en liaison froide pour le service de restauration des centres de loisirs et des crèches"
- 182- Trail des Terres du Haut Berry 2020 - Fixation des tarifs
- 183- Trail des Terres du Haut Berry 2020 - Encaissement des recettes : contrat avec PROTIMING
- 184- Indemnités de conseil année 2019 - du 1er janvier au 31 août 2019
- 185- Approbation des conventions de mise à disposition des agents de la Commune d'Allouis exerçant une partie de leurs fonctions au centre de loisirs
- 186- Modification du tableau des effectifs

Séance du 05 décembre 2019

- 187- Contrat Départemental de Territoire - Approbation de l'avenant n°3 au contrat
- 188- Approbation règlement de fonctionnement des crèches des Aix d'Angillon, de Moulins sur Yèvre et d'Allouis
- 189- Mise en place d'un règlement intérieur commun aux espaces jeunes
- 190- Actualisation du règlement intérieur des accueils de loisirs
- 191- Demande de labellisation information jeunesse espace jeunes Rosa Parks
- 192- Etude des modes de gestion préalable au transfert de compétences eau potable - Assainissement collectif et assistance à maîtrise d'ouvrage - Demande de subvention auprès de l'Etat
- 193- Etude des modes de gestion préalable au transfert de compétences eau potable - Assainissement collectif et assistance à maîtrise d'ouvrage - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- 194- GENIALIS - Approbation du bilan de liquidation présenté par la SEM TERRITORIA
- 195- Ordures ménagères - Attribution du marché d'exploitation du bas de quai des déchèteries de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry - Lot n°1
- 196- Ordures ménagères - Attribution du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Commune
- 197- Redevance ordures ménagères - Fixation des tarifs 2020
- 198- Approbation de la convention relative aux lampes usagées
- 199- Objectif climat 2030 - Approbation de la convention avec l'association Nature 18 et demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire
- 200- Redevance assainissement non collectif - fixation des tarifs 2020
- 201- Budget ordures ménagères - créances éteintes
- 202- Indemnités de conseil période du 1er septembre au 31 décembre 2019
- 203- Décision modificative n°3 Budget principal
- 204- Décision modificative n°2 Gendarmerie
- 205- Décision modificative n°2 ZAC Bois Blanc
- 206- Décision modificative n°2 CCLB
- 207- Modification du tableau des effectifs
- 208- Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry auprès de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry




**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

BP 70021

18220 LES Aix d'Angillon

DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_116-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-116
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUWEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **SIRVA – MODIFICATION DES STATUTS**

Vu l'arrêté préfectoral n°93-127 du 31 décembre 1993 modifié portant création du nouveau syndicat de communes dénommé syndicat intercommunal du Ru et de la Vauvise et de leurs affluents (SIRVA) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-1-053 du 24 Janvier 2018 constatant la transformation du Syndicat Intercommunal du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents (SIRVA) en syndicat mixte fermé.

Considérant le transfert aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dans les conditions prévues à l'article L.211-17 du code de l'environnement, au 01 janvier 2018 ;

Considérant l'arrêté n°2018-1-1193 du 18 octobre 2018 portant sur la création de la commune nouvelle de Baugy, constituée des communes de Baugy (INSEE 18023), de Laverdines (INSEE 18123) et de Saligny-le-Vif (INSEE 18239) au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant les souhaits de structuration et d'organisation de la compétence GEMAPI des communautés de communes du PAYS FORT SANCERROIS, du PAYS DE NERONDES, des PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS, et LES TROIS PROVINCES sur les masses d'eau de la Balance, de la Judelle, de l'Aubois, de la Presle, des Barres et de l'Etang Bernot ;

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : « L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts du SIRVA et les nouveaux statuts tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_116-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-117
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **SIRVA – MODIFICATION DU TERRITOIRE D'INTERVENTION**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17, L.5211-18 et L.5214-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°93-127 du 31 décembre 1993 modifié portant création du nouveau syndicat de communes dénommé syndicat intercommunal du Ru et de la Vauvise et de leurs affluents (SIRVA) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-1-053 du 24 Janvier 2018 constatant la transformation du Syndicat Intercommunal du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents (SIRVA) en syndicat mixte fermé.

Vu les délibérations des Conseils communautaires :

- Du PAYS FORT – SANCERROIS – VAL DE LOIRE en date du 14 mars 2019 demandant l'extension du périmètre d'intervention du SIRVA sur les masses d'eau de la Balance et de la Judelle localisées sur la totalité ou en partie des communes de : ASSIGNY, BANNAY, BELLEVILLE-SUR-LOIRE, BOULLERET, LERE, SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS, SANTRANGES, SAVIGNY-EN-SANCERRE, SUBLIGNY, SURY-EN-VAUX et SURY-PRES-LERE ;
- Du PAYS DE NERONDES en date du 27 mars 2019 demandant l'extension du périmètre d'intervention du SIRVA sur la masse d'eau de l'Aubois localisée sur la totalité ou en partie des communes de : CHASSY, CROISY, IGNOL, NERONDES, OUROUER-LES-BOURDELINS et TENDRON ;
- DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS en date du 23 mars 2019 demandant l'extension du périmètre d'intervention du SIRVA sur les masses d'eau de l'Aubois, de la Presle et des Barres localisées sur la totalité ou en partie des communes de : APPREMONT-SUR-ALLIER, COURS-LES-BARRES, CUFFY, GERMIGNY-L-EXEMPT, JOUET-SUR-L-AUBOIS, LA-CHAPELLE-HUGON, LA-GERCHE-SUR-L-AUBOIS, LE-CHAUTAY, MARSEILLES-LES-AUBIGNY, MENETOU-COUTURE, SAINT-HAILLAIRE-DE-GONDILLY et TORTERON ;

- LES TROIS PROVINCES en date du 5 mars 2019 demandant l'adhésion au Syndicat Intercommunal du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents sur les masses d'eau de l'Aubois, des Barres et de l'Etang Bernot localisées sur la totalité ou en partie des communes de : AUGY-SUR-L'AUBOIS, GIVARDON, GROUSSOUVRE, MORNAY-SUR-ALLIER, NEUVY-LE-BARROIS, SAGONNE, SAINT-AIGNAN-DES-NOYERS, SANCOINS, et VERAUX.

Considérant les souhaits de structuration et d'organisation de la compétence GEMAPI des Communautés de Communes du PAYS FORT SANCERROIS, du PAYS DE NERONDES, des PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS, et LES TROIS PROVINCES sur les masses d'eau de la Balance, de la Judelle, de l'Aubois, de la Presle, des Barres et de l'Etang Bernot ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'accepter les demandes de modification de périmètre des communautés de communes du PAYS FORT SANCERROIS – VAL DE LOIRE, du PAYS DE NERONDES et des PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS sur les bassins-versants de la Judelle, de la Balance, de l'Aubois, de la Presle et les Barres
- d'accepter la demande d'adhésion de la communauté de communes LES TROIS PROVINCES sur les bassins-versants de l'Aubois, des Barres et de l'Etang Bernot
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
#Signature#
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_117-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-118
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUWEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **IMMEUBLE VICTOR HUGO : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

La Communauté de Communes va réaliser des travaux de réhabilitation de l'immeuble Victor Hugo à Henrichemont afin d'y accueillir une salle de spectacles, une médiathèque, une ludothèque, et une école de musique.

Le plan de financement s'établit ainsi :


DEPENSES HT		RECETTES		POURCENTAGE
Travaux	1 769 000 €	DETR	200 000 €	9,4 %
Travaux imprévus (10 %)	176 900 €			
Maitrise d'œuvre	131 775 €	Conseil Départemental Contrat de territoire	423 000 €	19,9 %
		DRAC	150 000 €	7 %
Prestations diverses (études, assurance, ...)	50 000 €	Région Centre (CRST)	707 600 €	33,3 %
total	2 127 675 €		1 480 600 €	69,6 %
Reste à charge pour la communauté de communes : 647 075 € HT				30,4 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- de solliciter de la Région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, une subvention d'un montant de 707 600 € pour la réhabilitation de l'immeuble Victor Hugo situé à Henrichemont
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'attribution de cette subvention
- de recouvrer la recette au budget principal, opération 68

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
#Signature#
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_118-DE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_119-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-119
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **ACCES A LA DECHETERIE DE MEHUN-SUR-YEVRE - APPROBATION DE LA CONVENTION**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1-1471 du 14 décembre 2018, portant extension du périmètre de la communauté de communes Terres du Haut Berry à la commune d'Allouis ;

Considérant que l'arrêté du Préfet du Cher n°2009-1-720 du 30 avril 2009 a fixé au 1^{er} janvier 2010, la date d'application du transfert, à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, de la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (dont collecte) » ;

Considérant l'intérêt des habitants de la commune d'Allouis de disposer des solutions économiques et environnementales les plus adaptées à la gestion de leurs déchets ménagers et assimilés ;

Considérant la proximité de la commune d'Allouis de la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre exploitée sous la maîtrise d'ouvrage de Bourges Plus ;

Il a été rédigé une convention entre l'agglomération de BOURGES PLUS et la communauté de communes Terres du Haut Berry afin de permettre aux habitants d'Allouis d'accéder à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre contre une participation forfaitaire d'un montant de 30 000 € par an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention, ci-jointe, relative à l'accès à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre par les habitants d'Allouis, passée avec Bourges Plus

- de fixer la participation forfaitaire à un montant de 30 000 € par an

- d'autoriser le Président à signer ladite convention avec BOURGES PLUS à compter de l'année 2019, et les actes y afférents,

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget Ordures ménagères

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

Envoyé en préfecture le 27/07/2019


Reçu en préfecture le 27/07/2019

Affiché le



ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_119-DE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_120-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-120
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **APPROBATION MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA DECHETERIE D'HENRICHEMONT**

Dans le cadre de la mise en place de la redevance Incitative, il convient de mettre en place un contrôle dans chaque déchèterie et d'harmoniser ainsi les pratiques sur tout le territoire.

Pour la déchèterie d'Henrichemont, les aménagements à réaliser visent plusieurs objectifs. Ils doivent permettre de faciliter l'accès des usagers en déchèterie par l'élargissement de la voirie.

L'installation de barrières entrée et sortie permettra de contrôler l'accès, d'enregistrer les usagers du service. Il s'agit d'un impératif à la mise en place de la redevance incitative, prévue pour 2020.

La création d'une voie pour les camions de collecte permettra de sécuriser les usagers par la séparation des flux usagers/prestataires de collecte. La sécurité sera également améliorée par une augmentation de l'éclairage des quais afin de permettre aux usagers de décharger dans de bonnes conditions.

La durée des travaux est estimée à trois mois et ils devraient être réalisés d'ici la fin de l'année.

Une consultation a été lancée le 24 mai 2019, comprenant deux lots, VRD (lot n° 1) et clôtures (lot n° 2). Le lot 2 comprenait trois prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

- PSE1 : ajout d'un soubassement béton sur la clôture rigide sur l'emprise du projet neuf
- PSE2 : remplacement de la clôture autour du site déjà existant par une clôture rigide
- PSE3 : ajout d'un soubassement béton sur la clôture remplacée autour du site existant

Deux entreprises ont répondu pour le lot n° 1 et quatre pour le lot n° 2.

Le cabinet ICA, maître d'œuvre, a réalisé l'analyse des offres et propose de retenir les offres ci-après :

ANALYSE DES OFFRES LOT 1 - VRD											
N° arrivée	Entreprise	Prix	70%	Délai de travaux	10%	Valeur technique			20%	Note total pondéré	Classement
		€ H.T.	Note /10	Jours Ouvrés	Note /10	Caractéristiques particulières du chantier	Organisation, méthodologie d'exécution, Planning	Moyen Humain et Matériel	Note Valeur Technique		
						Note /4	Note /5	Note /1	Note /10		
	Estimation	100 000,00 €		30							
2	SAS CAZIN	94 444,50 €	9,42	20	9,00	0,00	5,00	1,00	6,00	8,69	2
4	COLAS CENTRE OUEST	88 958,68 €	10,00	18	10,00	4,00	3,00	1,00	8,00	9,60	1
	<i>Minimum</i>	88 958,68 €		18		0,00	3,00	1,00	6,00	8,69	
	<i>Maximum</i>	94 444,50 €		20		4,00	5,00	1,00	8,00	9,60	
	<i>Moyenne</i>	91 701,59 €		19		2,00	4,00	1,00	7,00	9,15	

ANALYSE DES OFFRES LOT 2 - CLÔTURES TRANCHE FERME											
N° arrivée	Entreprise	Prix	70%	Délai de travaux	10%	Valeur technique			20%	Note total pondéré	Classement
		€ H.T.	Note /10	Jours Ouvrés	Note /10	Caractéristiques particulières du chantier	Organisation, méthodologie d'exécution, Planning	Moyen Humain et Matériel	Note Valeur Technique		
						Note /4	Note /5	Note /1	Note /10		
	Estimation	16 000,00 €		20							
1	DIRICKX	14 530,00 €	7,67	6,0	10,00	0,00	3,00	1,00	4,00	7,17	2
3	ID VERDE	11 143,27 €	10,00	6,5	9,23	4,00	5,00	1,00	10,00	9,92	1
5	FRANCK RENIER	16 290,00 €	6,84	15,0	4,00	3,00	4,00	1,00	8,00	6,79	3
6	TARVEL	22 210,00 €	5,02	15,0	4,00	4,00	4,00	1,00	9,00	5,71	4
	<i>Minimum</i>	11 143,27 €		6		0,00	3,00	1,00	4,00	5,71	
	<i>Maximum</i>	22 210,00 €		15		4,00	5,00	1,00	10,00	9,92	
	<i>Moyenne</i>	16 043,32 €		11		2,75	4,00	1,00	7,75	7,40	

ANALYSE DES OFFRES LOT 2 - CLÔTURES TRANCHE FERME + PSE 1											
N° arrivée	Entreprise	Prix	70%	Délai de travaux	10%	Valeur technique			20%	Note total pondéré	Classement
		€ H.T.	Note /10	Jours Ouvrés	Note /10	Caractéristiques particulières du chantier	Organisation, méthodologie d'exécution, Planning	Moyen Humain et Matériel	Note Valeur Technique		
						Note /4	Note /5	Note /1	Note /10		
	Estimation	20 000,00 €		25							
1	DIRICKX	18 900,00 €	7,94	11,0	8,64	0,00	3,00	1,00	4,00	7,22	3
3	ID VERDE	15 002,17 €	10,00	9,5	10,00	4,00	5,00	1,00	10,00	10,00	1
5	FRANCK RENIER	18 380,00 €	8,16	20,0	4,75	3,00	4,00	1,00	8,00	7,79	2
6	TARVEL	25 060,00 €	5,99	18,0	5,28	4,00	4,00	1,00	9,00	6,52	4
	<i>Minimum</i>	15 002,17 €		10		0,00	3,00	1,00	4,00	6,52	
	<i>Maximum</i>	25 060,00 €		20		4,00	5,00	1,00	10,00	10,00	
	<i>Moyenne</i>	19 335,54 €		15		2,75	4,00	1,00	7,75	7,88	

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
 Reçu en préfecture le 27/07/2019
 Affiché le 
 ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_120-DE

**ANALYSE DES OFFRES
LOT 2 - CLÔTURES
TRANCHE FERME + PSE 2**

N° arrivée	Entreprise	Prix	70%	Délaï de travaux	10%	Valeur technique			20%	Note total pondéré	Classement
		€ H.T.	Note /10	Jours Ouvrés	Note /10	Caractéristiques particulières du chantier	Organisation, méthodologie d'exécution, Planning	Moyen Humain et Matériel	Note Valeur Technique		
Estimation		22 000,00 €		35		Note /4	Note /5	Note /1	Note /10	Note /10	
1	DIRICKX	20 770,00 €	7,82	9,0	10,00	0,00	3,00	1,00	4,00	7,28	2
3	ID VERDE	16 245,67 €	10,00	10,0	9,00	4,00	5,00	1,00	10,00	9,90	1
5	FRANCK RENIER	22 770,00 €	7,13	20,0	4,50	3,00	4,00	1,00	8,00	7,04	3
6	TARVEL	32 110,00 €	5,06	20,0	4,50	4,00	4,00	1,00	9,00	5,79	4
Minimum		16 245,67 €		9		0,00	3,00	1,00	4,00	5,79	
Maximum		32 110,00 €		20		4,00	5,00	1,00	10,00	9,90	
Moyenne		22 973,92 €		15		2,75	4,00	1,00	7,75	7,50	

**ANALYSE DES OFFRES
LOT 2 - CLÔTURES
TRANCHE FERME + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3**


N° arrivée	Entreprise	Prix	70%	Délaï de travaux	10%	Valeur technique			20%	Note total pondéré	Classement
		€ H.T.	Note /10	Jours Ouvrés	Note /10	Caractéristiques particulières du chantier	Organisation, méthodologie d'exécution, Planning	Moyen Humain et Matériel	Note Valeur Technique		
Estimation		29 000,00 €		45		Note /4	Note /5	Note /1	Note /10	Note /10	
1	DIRICKX	27 900,00 €	8,08	17,0	8,82	0,00	3,00	1,00	4,00	7,34	3
3	ID VERDE	22 541,77 €	10,00	15,0	10,00	4,00	5,00	1,00	10,00	10,00	1
5	FRANCK RENIER	26 180,00 €	8,61	29,0	5,17	3,00	4,00	1,00	8,00	8,14	2
6	TARVEL	36 760,00 €	6,13	26,0	5,77	4,00	4,00	1,00	9,00	6,67	4
Minimum		22 541,77 €		15		0,00	3,00	1,00	4,00	6,67	
Maximum		36 760,00 €		29		4,00	5,00	1,00	10,00	10,00	
Moyenne		28 345,44 €		22		2,75	4,00	1,00	7,75	8,04	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'approuver la sélection des entreprises telle que proposée par le cabinet ICA
- de ne retenir aucune Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) du lot n°2
- d'autoriser le président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues ci-après :
 - Entreprise COLAS CENTRE OUEST pour le lot n° 1 – VRD, d'un montant de 88 958,68 € HT
 - Entreprise ID VERDE pour lot n° 2 – Clôtures, d'un montant de 11 143,27 € HT pour la tranche ferme
- d'imputer les dépenses sur le budget annexe ordures ménagères

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_120-DE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/08/2019
Reçu en préfecture le 06/08/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_121-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-121
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **PRESTATIONS GARDIENNAGE D'ARCHIVES – APPROBATION DE LA CONVENTION**

L'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire) nécessite d'avoir, à proximité, les archives.

Nos locaux des Aix ne permettent pas de conserver plus de deux ans de permis. Or, il convient de conserver les dix dernières années à proximité du lieu de l'instruction pour répondre aux demandes des usagers.

La Martinoise, société coopérative agricole, dont le siège social est à Saint Martin d'Auxigny (18110), Les Hermites, possède, à 500 mètres du siège, des locaux dont une salle d'archives pourrait être mise à disposition, moyennant une prestation de stockage d'archives de 360 € TTC par trimestre.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention de prestation de gardiennage d'archives, passée à titre précaire et révocable pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019, avec la société la Martinoise
- de verser, à cet effet, à ladite société la somme de 360,00 € TTC par trimestre
- d'imputer la dépense au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 06/08/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_122-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-122
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **ZAC DE BOIS BLANC : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 DU LOT 1 – VRD - ENTREPRISE ROCHETTE**

Dans le cadre des travaux de création de la ZAC de Bois Blanc à Quantilly, les marchés ont été approuvés en conseil communautaire du 25 octobre 2018.

Les travaux comprennent les aménagements de la voirie, des cheminements piéton et parkings ainsi que la viabilisation des terrains. Le lot 1-VRD a été attribué à l'entreprise ROCHETTE pour un montant de 957 508,60€ HT.

Une partie des fournitures nécessaires au chantier sera prise en charge par la communauté de communes à hauteur de 23 326,58€ HT, nécessitant une modification en cours d'exécution au lot 1-VRD en moins-value du même montant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé par 44 voix pour et 1 voix contre (G. BENOIT) :


- d'approuver, la modification en cours d'exécution en moins-value pour le lot n°1 passée avec l'entreprise ROCHETTE, relative à la prise en charge d'une partie des fournitures nécessaires au chantier par la communauté de communes

- d'autoriser le Président à signer ladite modification en cours d'exécution d'un montant de - 23 326,58€ HT ramenant le montant total du marché de 957 508,60€ HT à 934 182,02€ HT

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_123-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-123
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **TARIFS SEJOUR ESPACE JEUNES ROSA PARKS - HENRICHEMONT**

Dans le cadre de l'ouverture estivale de l'Espace Jeunes Rosa Parks à Henrichemont, un court séjour de 3 jours/2 nuits (du 12 au 14 août) est proposé à l'attention des jeunes de 12 à 15 ans (16 enfants maximum), en Touraine (Civray-de Touraine), avec au programme : visite du château de Chenonceau, baignades, canoë sur le Cher, découverte de la Vallée du Cher....

Sachant que le coût du séjour (moins les recettes sollicitées pour ce projet et les salaires animateurs) revient à 73.75 € / jeune et s'appuyant sur les pratiques tarifaires des années précédentes avec le reste à charge réparti par tranche de quotient comme pour les mini camps et séjours espaces jeunes,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de fixer les tarifs du séjour en Touraine été 2019 de l'espace jeunes Rosa PARKS comme suit :

Tarifs séjour en Touraine 2019	Territoire*	Hors territoire
QF ≤ 400	29.50 €	44.25 €
401 ≤ QF ≤ 586	36.90 €	55.35 €
587 ≤ QF ≤ 1155	44.25 €	66.50 €
1156 ≤ QF ≤ 1499	55.35 €	70.00 €
QF ≥ 1500	66.50 €	73.75 €


**familles qui résident et/ou travaillent dont les enfants sont scolarisés, sur l'une des 30 communes de la Communauté de Communes*

- d'autoriser le Président à signer les documents afférents
- d'imputer la recette au budget centre de loisirs

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
#Signature#
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_124-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-124
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **SUBVENTION AU SITE VTT-FFC – CYCLISME EN HAUT BERRY**

L'association « Cyclisme en Haut Berry » a créé et entretient un site VTT labellisé par la Fédération Française de Cyclisme appelé « Entre Bourges, Menetou Salon et Sancerre ».

Il s'agit du seul site du genre en Région Centre Val de Loire et le 2^{ème} plus grand site VTT de France en nombre de kilomètres balisés : plus de 1500km.

L'association a sollicité la communauté de communes pour le versement d'une subvention de 12 000€ pour lui permettre d'entretenir les chemins tout au long de l'année.

En 2018, la communauté de communes avait conditionné une partie de la subvention (6000€) à l'organisation d'une randonnée VTT le même jour que la randonnée pédestre de la communauté de communes.

Il a été proposé à l'association de reconduire ce principe en 2019. Le club « Cyclisme en Haut Berry » n'a pas souhaité s'investir dans l'organisation de cette randonnée cette année.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé 37 voix pour et 8 abstentions (J-C. MORIN, P. CROS, A. JOUANIN, J. DRAULT, S. MILLET, A-M OSWALD et son pouvoir B. DESABRES, M-S. BRUNET) :

- d'attribuer une subvention de 6 000€ pour l'année 2019

- d'imputer cette dépense au budget principal, article 6574

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-125
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **SUBVENTIONS AUX CRECHES ASSOCIATIVES**

Afin de définir le financement de la communauté de communes aux crèches associatives du territoire, plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de ces dernières semaines. Elles ont réuni l'ensemble des acteurs de la petite enfance des Terres du Haut Berry : CAF, Conseil Départemental, ARPPE en Berry, crèches associatives et communauté de communes.

Il est proposé que la communauté de communes utilise des critères d'attribution semblables à ceux du Conseil Départemental.


Les subventions seraient modulées selon la trésorerie d'avance dont dispose chacune des structures et adaptées au bilan de l'année précédente pour permettre au conseil départemental d'être co-financier :

- Moins de 3 mois de trésorerie d'avance
- Entre 3 et 6 mois de trésorerie d'avance
- Plus de 6 mois de trésorerie d'avance

Pour l'année 2019, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé par 38 voix pour, 2 contres (J-C. MORIN, M-S. BRUNET) et 5 abstentions (P. FOUCHET, P. CROS, J-M. KOENIG, J. DRAULT, S. MILLET) :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant global de 80 000 € aux crèches associatives répartie comme suit :

- Haut comme Trois Pommes (St Martin d'Auxigny) : 47 600€
- Les Petits Souliers (Henrichemont) : 18 000€
- Les Petits Bouts de Gy (St Eloy de Gy) : 14 400€


Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_125-DE

- d'imputer les dépenses au budget principal, article 6574

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
#Signature#
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_126-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-126
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASSE COMMUNAUTAIRE CATHY MELAIN**

Le règlement intérieur d'utilisation du gymnase Cathy Melain date de la mise en service de l'équipement en 2007.

Cette actualisation insiste sur le respect du bâtiment, le bon usage de ses équipements et sur la responsabilisation des encadrants et des éducateurs.

Ce règlement sera porté à la connaissance des responsables associatifs et devra être signé.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur du gymnase Cathy Melain, ci-joint
- de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2019

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_127-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-127
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **OUVERTURE DES REGISTRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dispose d'une compétence générale en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

Cette compétence couvre la totalité des activités et tous les agents de la collectivité indépendamment de leur statut.

Conformément à l'article 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale et au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène, et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, des moyens lui sont confiés pour exercer ces compétences.

La réglementation prévoit, notamment, la tenue obligatoire de registre au sein de la collectivité : Santé et sécurité au travail, dangers graves et imminents, accidents de travail et incendie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'approuver l'ouverture, à compter du 1^{er} septembre 2019, des registres suivants :

- Registre Santé et sécurité au travail
- Registre des Dangers graves et imminents
- Registre des accidents de travail
- Registre Incendie

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_128-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-128
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en Parcours Emploi Compétences.

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé d'une durée initiale de 9 à 12 mois, dans la limite de 24 mois.

L'aide forfaitaire mensuelle fixée par arrêté du Préfet de la région Centre-Val de Loire est de 40 % du SMIC brut par heure travaillée pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Ce contrat bénéficie des exonérations de cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales. Les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles sont dues.

Pour les besoins du service, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de créer, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, à compter du 1^{er} septembre 2019,

- Au sein du service Développement Economique – Tourisme :

- deux emplois d'agent d'animation touristique au Centre Céramique Contemporaine La Borne


Etant précisé que les contrats seront d'une durée de 12 mois renouvelable une fois, que la durée hebdomadaire de travail est fixée à 20 heures et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
#Signature#
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_128-DE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_129-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-129
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Pour les besoins des services, il serait nécessaire d'autoriser le recrutement :

Au sein du service Animation du Territoire, pôle petite enfance et enfance jeunesse :

A compter du 1^{er} août 2019 :

- Deux postes d'agents non titulaires à temps complet, pour faire face temporairement à des besoins liés un accroissement saisonnier d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 2°, afin d'exercer les fonctions d'agent social pour une durée de 6 mois maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'agent social, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326

A compter du 1^{er} septembre 2019 :

Suite au départ de deux agents en position de détachement :

- Deux postes d'éducateurs de jeunes enfants de 2^{ème} classe titulaire. Dans l'hypothèse où ces postes ne pourraient être immédiatement pourvus par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2 pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois, et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 642, indice majoré 537.

Au sein du pôle enfance jeunesse, Espace jeunes Rosa Parks à Henrichemont :

- Un poste d'agent non titulaire à temps non complet 22h50, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation pour une durée de 1 an maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint d'animation, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326

Au sein du service Environnement Technique :

A compter du 1^{er} septembre 2019 :

- Un poste d'agent de maîtrise titulaire à temps complet. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2 pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois, et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 549, indice majoré 467.

A compter du 1^{er} octobre 2019 :

- Six postes d'agents non titulaires à temps complet, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions d'agent de logistique pour une durée de 1 an maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 24 juin 2019, un agent peut bénéficier d'une promotion interne.

Aussi, il est envisagé de créer au titre de la promotion interne, à compter du 1^{er} août 2019 :

- Un poste d'agent de maîtrise territorial titulaire à temps complet

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de créer, selon les conditions susvisées :

- A compter du 1^{er} août 2019 :

- Deux postes d'agents non titulaires, à temps complet, au sein du service Animation du Territoire, pôle Petite Enfance, afin d'exercer les fonctions d'agent social pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°)


- A compter du 1^{er} septembre 2019 :
 - Deux postes d'éducateurs de jeunes enfants de 2^{ème} classe titulaires
 - Un poste d'agent non titulaire, à temps non complet 22h50, au sein du service Animation du Territoire, pôle enfance jeunesse, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°)
 - Un poste d'agent de maîtrise titulaire à temps complet au sein du service Environnement-Technique

- A compter du 1^{er} octobre 2019 :
 - Six postes d'agents non titulaires, à temps complet, au sein du service Environnement-Technique, pôle déchèterie, afin d'exercer les fonctions d'adjoint technique (agents de logistique) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°)


- De créer, au titre de la promotion interne, à compter du 1^{er} août 2019, un poste d'agent de maîtrise territorial titulaire à temps complet

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
#Signature#
Date : 27/07/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

Envoyé en préfecture le 27/07/2019
Reçu en préfecture le 27/07/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_129-DE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 01/08/2019
Reçu en préfecture le 01/08/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190725-DE_250719_130-DE

SÉANCE DU 25 JUILLET 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 31/07/2019
Délibération n° 250719-130
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 juillet 2019, s'est réuni le 25 juillet 2019 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : André JOUANIN, Alain THÉBAULT, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS.

Absents excusés (8) :

Jean-Paul ROBLET a donné pouvoir à Nicole PINSON
Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD
Odile BEDU a donné pouvoir à Jeannine MAURICE
Solange LEJUS a donné pouvoir à Georges LAMY
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL
Bernadette DESABRES a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU

➤ **BUDGET PRINCIPAL 2019 : APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Des travaux supplémentaires de réseaux téléphoniques et de signalétiques ainsi que l'achat de matériel informatiques pour la réhabilitation de l'Espace Henrichemont, nécessitent une décision modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires

La présente décision modificative a pour objet d'inscrire ces dépenses à l'opération 69 « Espace Henrichemont ».

Le budget prévisionnel 2019 ayant été voté en suréquilibre, ces dépenses seront abondées par les fonds propres de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Investissement	2313 – constructions opération 69	+ 15 000 €

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 01/08/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_131-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-131
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE**

Vu les articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne ;

Considérant que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry émerge au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Centre Cher depuis début 2019,

Considérant l'appartenance de la Communauté de Communes au Schéma de Cohérence Territoriale d'Avord-Bourges-Vierzon ;

Il convient d'envisager le retrait de la Communauté de Communes du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Il est précisé que cette demande sera notifiée au Syndicat, qui devra donner, sans délai, son accord à la majorité des 2/3 de ses membres.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé par 42 voix pour et 2 abstentions (F. CHAUVEAU, S. MILLET) :

- le retrait de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry du Syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne à compter du 1^{er} janvier 2020

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU 
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/09/2019
Reçu en préfecture le 10/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_132-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-132
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSE, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CENTRE CERAMIQUE LA BORNE : TREAC**

La présente décision modificative a pour objet d'inscrire les dépenses liées à l'opération Territoires et résidences d'éducation artistique et culturelle sur le Budget « Centre Céramique la Borne » avec un reste à charge de 2 325.00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	6228 – Divers (intervenants)	18 165€
D	Fonctionnement	6251 - Voyages et déplacements	450€
D	Fonctionnement	6236 - Catalogues et imprimés	2 635€
D	Fonctionnement	6718 - Autres op° de gestion	200€
D	Fonctionnement	6241 - Transports de biens	-2 325€
R	Fonctionnement	7473 - Départements	17 000€
R	Fonctionnement	74718 – Autres (collège)	2 125€

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 10/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/09/2019
Reçu en préfecture le 10/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_133-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-133
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET BATIMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – OPERATIONS MIRION ET GENIALIS**

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les dépenses liées aux opérations Mirion (opération 70) et Génialis (opération 71).

Concernant l'opération Mirion, cela concerne la taxe d'aménagement et la redevance archéologique pour 9 000.00 €.

Concernant l'opération Génialis, l'échéancier prévisionnel pris en compte pour l'élaboration du budget 2019 faisait état de la fin des avances versées à la Sem Territoria sur 2020. Or ces avances seront versées sur 2019.

La totalité des recettes ayant été prévue sur le budget prévisionnel 2019, ces dépenses seront abondées et le budget équilibré.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Investissement	2313 – constructions opération 70	+ 9 000 €
D	Investissement	238 – constructions opération 71	+ 34 000 €

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 10/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 18/09/2019
Reçu en préfecture le 18/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_134-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-134
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION/RESTITUTION DE VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Le Président informe le Conseil communautaire que la Communauté de Communes Terres du haut Berry exerce la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie » (article 8 des statuts en vigueur).

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence,

Par délibération n°291118-164 du 29 novembre 2018, le Conseil communautaire a délibéré sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries et fixé le tableau de classement des voies pour les communes ayant transférées et/ou restituées des voiries à compter du 01/01/2019.

Cette mise à disposition à titre gratuit ainsi que la restitution, doivent être constatées par un procès-verbal établi contradictoirement et définissant l'intitulé, la situation juridique, la situation à l'inventaire des voies concernées.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition des voies d'intérêt communautaire nécessaires à l'exercice de la compétence,
- d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition et les actes y afférents.

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 18/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/09/2019
Reçu en préfecture le 10/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_135-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-135
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES – PROGRAMME 2019**

Dans le cadre de sa compétence voirie communautaire, la Communauté de Communes a souhaité réaliser les travaux de voirie ci-après :

- 5900 m² de PATA
- 410 tonnes d'enrobés
- 700m² d'enduit superficiel
- 2600 m² de rabotage

répartis sur diverses voiries communautaires.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 6 août 2019 pour un retour des offres le 30 août 2019 à 12 heures.

Quatre offres ont été reçues dans les délais.

Le cabinet ICA, maître d'œuvre, a réalisé l'analyse des offres et propose de retenir les offres ci-après :

ANALYSE DES OFFRES LOT 1 - VRD				
N° arrivée	Entreprise	Prix	100%	Classement
		€ H.T.	Note /10	
	Estimation	99 000,00 €		
1	Axiroute	98 365,81 €	9,13	4
2	Eurovia Base	114 633,50 €	7,84	6
2	Eurovia Variante	113 633,50 €	7,91	5
3	TPB du Centre	98 224,95 €	9,15	3
4	Colas - Base	95 702,84 €	9,39	2
4	Colas - Variante	89 842,44 €	10,00	1
	<i>Minimum</i>	89 842,44 €		
	<i>Maximum</i>	114 633,50 €		
	<i>Moyenne</i>	101 733,84 €		


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la sélection de l'entreprise COLAS telle que proposée par le cabinet ICA
- d'autoriser le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise COLAS sur l'offre variante, pour un montant de 89 842,44 € HT, soit 107 810.92 TTC et tous les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal, opération 52

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
 ROUSSEAU
 Date : 10/09/2019
 Qualité : CC - Terres du
 Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_136-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-136
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **SIGNATURE DE L'ACTE ADMINISTRATIF DE CESSIION DE TERRAINS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BERRY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Afin d'effectuer la vente des terrains situés sur la zone d'activité « Terres de l'Orme » de la commune d'Allouis cadastrés section n° A 895 – A 896 - A899, d'une superficie d'environ 6 118 m2, il est nécessaire de régulariser le transfert de propriété de la Communauté de Communes Cœur de Berry vers la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Berry a décidé l'aliénation à titre gracieux de ces parcelles de terrains et a autorisé le Président à passer l'acte destiné à constater la cession nécessaire à l'exécution de cette décision.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de propriété des terrains situés sur la zone d'activité « Terres de l'Orme » de la commune d'Allouis cadastrés section n° A 895 – A 896 – A 899 entre la communauté de Communes Cœur de Berry et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- d'autoriser le Président à signer l'acte de cession et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_137-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-137
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA CRECHE « A PETITS PAS » PAR LA COMMUNE D'ALLOUIS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Le Président informe le Conseil communautaire que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry exerce la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire - Petite enfance (article 9 des statuts en vigueur) ».

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence,

Considérant que suite à l'extension de périmètre de la Communauté de Communes, la « crèche à petit pas » située sur la Commune d'Allouis, cadastrée section C 0964 et d'une superficie de 10 244 m² est nécessaire à l'exercice de la compétence petite enfance et doit par conséquent être mise à disposition,

Cette mise à disposition à titre gratuit, doit être constatée par un procès-verbal, ci-joint, établi contradictoirement et définissant l'intitulé, la situation juridique, la situation à l'inventaire des voies concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'approuver la mise à disposition de la Crèche « A Petits Pas » par la Commune d'Allouis à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, nécessaire à l'exercice de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire - Petite enfance », à titre gratuit, à compter du 1^{er} janvier 2019

- d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_138-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-138
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « ECO-DEFIS » AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT**

Le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) signé avec l'ADEME comporte des actions liées aux aspects environnementaux dans les entreprises.

Afin d'accompagner les artisans et commerçants dans les démarches environnementales, il est proposé un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher pour la labélisation « Eco-défis des commerçants et artisans ».

L'objectif est d'apporter aux artisans et commerçants intéressés des pistes pour le traitement et la valorisation de leurs déchets, la maîtrise de l'énergie, les écoproduits, les transports, la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Les entreprises participantes seront accompagnées dans leurs démarches avec un état des lieux, le montage du dossier, la sélection des défis qu'elles se fixent et le suivi dans l'accomplissement de ces défis. Leur réalisation permettra à l'entreprise d'obtenir le label « Eco-Défis ».

Le devis proposé est le suivant :

Prestations	Montant
Volet 1 : Recherche de territoire partenaire	1 140,00 €
Volet 2 : Appel à manifestation (500 entreprises)	2 470,00 €
Volet 3 : Prospection (568 entreprises)	3 800,00 €
Volet 4 : Accompagnement des entreprises	10 830,00 €
Volet 5 : Promotion des entreprises exemplaires	2 120,00 €
Volet 6 : Coordination	1 140,00 €
Volet 7 : Communication	3 400,00 €
Volet 8 : Frais de déplacement	1 000,00 €
Total	25 900,00 €

Le montant de l'opération est de 25 900 € financé de la manière suivante :

	MONTANTS TTC
Communauté de Communes Terres du Haut Berry	15 540 €
<ul style="list-style-type: none"> • 80% subventionnés par l'ADEME • reste à charge directe 	12 432 € 3 108 €
FEDER et REGION	5 180 €
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher	5 180 €


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat « Eco-Défis » ci-jointe passée entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour une durée de un (1) an,
- d'approuver le plan de financement tel que proposé, avec une dépense pour la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, d'un montant de 15 540.00 € TTC.
- de solliciter l'ADEME pour la prise en charge de 80 % de la dépense susvisée dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire, soit 12 432 € TTC laissant un reste à charge à la Communauté de Communes de 3 108.00 € TTC
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget Ordures Ménagères

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
 ROUSSEAU
 Date : 16/09/2019
 Qualité : CC - Terres du
 Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_139-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-139
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT CAP 2022 SIGNÉ LE 1^{ER} JANVIER 2018 AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO**

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État avec lequel la communauté de communes contracte pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2022.

Il s'agit d'un contrat pour l'action et la performance dit « CAP 2022 ».

Par un arrêté en date du 4 janvier 2019, publié le 24 janvier 2019, le Cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers a fait l'objet de plusieurs modifications concernant notamment la **définition des standards par matériau** et la **création d'une option spécifique de reprise**, assurée par la Société agréée, pour le **standard « flux développement »** (certains types de plastique), pour les collectivités qui ont mis en place l'extension des consignes de tri.

Conformément à l'article 15.1.1 du CAP 2022, un avenant a été créé. Il a pour objet de modifier le CAP 2022 afin de prendre en compte les modifications du Cahier des charges apportées par l'arrêté susvisé.

Considérant que les principales modifications du contrat **ne concernent pas** la collectivité puisque qu'elle n'est pas impactée aujourd'hui par le standard « flux développement ».

Considérant que les modifications concernant la définition des standards par matériau, n'ont **pas de conséquences** en terme organisationnel, ni en terme financier pour notre collectivité.

Considérant que si la Collectivité refuse de signer le présent avenant, le contrat est résilié de plein droit, avec effet au 1er janvier 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé par 43 voix pour et 1 abstention (B. DESABRES) :


- d'approuver l'avenant n° 1 au contrat CAP 2022 signé le 1^{er} janvier 2018, ci-joint, passé entre l'Eco-organisme CITEO et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, avec une prise d'effet au 1er janvier 2019.

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents.

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
#Signature#
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_140-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-140
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Vu la délibération n°291118-167, du 29 novembre 2018, attribuant le marché pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la SARL ATOPIA,

Vu la nécessité d'ajouter des réunions en phase diagnostic permettant de rencontrer individuellement chaque communes de l'intercommunalité, et ainsi affiner au maximum le diagnostic afin qu'il ait une cohérence aussi bien locale que globale,

Vu la proposition de prestation de la SARL ATOPIA pour un montant de 4 200.00 HT, portant le montant total du marché de 217 850.00 € HT à 222 050.00 € HT,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes Terres du Haut Berry passée avec l'entreprise SARL ATOPIA,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant n° 1, d'un montant de 4 200 € HT portant le montant total du marché de 217 850.00 € HT à 222 050.00 € HT,
- d'imputer la dépense au budget général – opération 67

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_141-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-141
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **CENTRE CERAMIQUE : APPROBATION D'UNE GRILLE D'INTERVENTION**

La convention d'objectifs multi partenariale fixe les grands objectifs et souhaits des partenaires pour le développement du Centre céramique contemporaine la Borne.

Un des objectifs est la constitution d'une équipe de médiateurs. Le comité technique propose de valoriser les savoir-faire des membres de l'Association Céramique La Borne, en coréalisation des objectifs du Centre.

Ainsi, une équipe de médiateurs pourrait intervenir pour permettre d'accueillir des groupes de scolaires, accueils de loisirs sans hébergement, crèches et publics.

Une grille de tarification concernant les interventions en atelier, médiation et visite (scolaire, famille) pourrait être fixée comme suit :

- Temps de préparation des interventions : 30 euros net de l'heure
- Temps de médiation : 40 euros net de l'heure

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- D'approuver la grille de rémunération des intervenants extérieurs comme proposée, soit :
 - Temps de préparation des interventions : 30 euros net de l'heure
 - Temps de médiation : 40 euros net de l'heure

- D'imputer les dépenses au budget Centre Céramique La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_142-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-142
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSE, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **CENTRE CERAMIQUE : APPROBATION DU PROGRAMME DES JOURNEES DU PATRIMOINE 2019 ET FIXATION DES TARIFS**

Journées européennes du patrimoine : Samedi 21 et dimanche 22 septembre, à partir de 10h

Placer sous le signe de « l'art et du divertissement » cette nouvelle édition des Journées Européennes nous invite à découvrir et redécouvrir notre patrimoine local à travers une approche ludique, sensorielle et basée sur l'expérience collective.

Nourrie de sa tradition céramique, l'identité culturelle de notre territoire s'est enrichie au fil des siècles. Au grès des aléas de l'histoire, un patrimoine architectural, artistique, artisanal et humain exceptionnel s'est constitué.

L'ensemble des acteurs culturels est réuni autour de cet événement national afin de valoriser, préserver et rendre accessible au plus grand nombre notre patrimoine.

C'est avec cette envie de partage que nous avons conçu le programme de ces 36ème Journées Européennes du Patrimoine.

Ainsi, à côté des programmations habituelles, nous vous proposons des visites, parcours et animations spécifiques.

Action 1 - Le parcours commun thématique « art et divertissement »

4 visites guidées avec un guide-conférencier entre la Tour de Vesvre, la Cathédrale de Jean Linard, le CCCLB samedi 21.09 et dimanche 22.09

publics : 32 personnes par jour, soit 64 personnes

15 euros - sur réservation

Action 2 – atelier découverte de la céramique en cuisinant

2 ateliers animés par Basta (café culturel) : atelier culinaire, les participants repartent avec un pot en céramique
samedi 21.09 et dimanche 22.09
publics : 24 personnes
12 euros - sur réservation

Action 3 – animation tournage en partenariat avec ACLB

2 animations proposées par l'ACLB
samedi 21.09 et dimanche 22.09
publics : 20 personnes
gratuit - sur réservation

Action 4 – visite *Passion is in the pot*

2 visites du CCCLB et d'un atelier proposées par un potier de l'ACLB
publics : 20 personnes
5 euros - sur réservation

Action 5 – visite dans les espaces d'exposition

Entrée simple Centre céramique et Musée Ivanoff : 2 €
Vente pass 2 entrées : 4 € (2 euros à reverser au Musée de la Poterie)
Vente pass 3 entrées : 6 € (2 euros à reverser au Musée de la Poterie)


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- D'approuver le programme proposé lors des Journées Européennes du Patrimoine 2019 au Centre céramique contemporaine la Borne,
- De fixer les tarifs comme susvisés
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent
- D'imputer les recettes au budget Centre Céramique La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_143-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-143
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **CENTRE CERAMIQUE : FIXATION DES TARIFS « Passion is in the pot »**

Le Centre céramique et l'Association Céramique La Borne proposent une visite accompagnée du Centre céramique par un potier membre de l'association, qui apportera un regard de professionnel et authentique sur la céramique et sur son activité.

Programmées chaque dernier dimanche du mois (pour 2019 : 22/09-27/10-24/11-29/12), à 15h, pendant une heure et sur réservation, ces visites sont proposées au prix de 5 € de l'heure et par personne.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- De fixer les tarifs des visites « Passion is in the pot » au prix de 5 € de l'heure et par personne
- D'imputer les dépenses et les recettes au budget Centre Céramique Contemporaine La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_144-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-144
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Bernadette DESABRES, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (5) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **DEMANDE D'AUTORISATION AU RECOURS A UN SERVICE CIVIQUE**

La convention multi partenariale élaborée et validée par les partenaires culturels et opérationnels positionne le Centre céramique comme élément moteur du projet de la CCTHB visant à rendre la culture accessible à tous les publics de son territoire, en s'appuyant sur le savoir-faire des acteurs culturels y résidant. Pour renforcer l'implantation territoriale du centre céramique, la CCTHB souhaite favoriser les partenariats entre les associations culturelles locales œuvrant autour de l'activité céramique et développer une stratégie de communication adaptée.

Pour ce faire, le Centre céramique contemporaine La Borne devra s'inscrire dans le réseau régional et national des structures associatives et institutionnelles de diffusion des arts visuels régionaux, nationaux et internationaux, des galeries, des sites importants de création et de diffusion de la céramique, publics et privés.

Afin de pouvoir coordonner les productions et partenariats dans et hors les murs, un poste de chargé de production semble nécessaire.

Le poste de chargé de production gère un ou plusieurs projets de production : il assure le suivi des moyens de production, moyens matériels humains, techniques ainsi que financiers. Il suit les projets selon un planning préalablement établi par ses soins et est garant du bon déroulement du projet.

Placé sous la responsabilité de la Responsable du développement touristique et économique, le/la volontaire contribue au développement du projet artistique et culturel du Centre céramique contemporaine La Borne.

Sur une durée de 12 mois et 30h/semaine maximum, les missions principales concerneront la production des projets culturels et des expositions portés par le Centre céramique contemporaine La Borne. Le volontaire aura pour mission de collaborer avec l'équipe artistique.

Dans cette perspective, et en lien avec la Responsable artistique et culturel, les chargés de coordination, d'accueil et de médiation, les artistes et artisans associés et les partenaires du Centre céramique La Borne, il ou elle participera à l'organisation des projets :

- Assistance de production, suivi des montage et démontage des expositions
- Rédaction des comptes rendus de réunion de production
- Organisation pratique des projets (réservation des logements, gestion des déplacements, gestion des plannings, régie d'exposition, régie générale de projet...)
- Assistance de projet lors des résidences (suivi des projets avec les artistes, accompagnement de la résidence, liens avec les partenaires)
- Assistance de production auprès des partenaires (prise de rendez-vous, relations publiques auprès des partenaires, suivi des relations, prospection...)
- Rédaction des bilans de projet


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er octobre 2019
- d'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- d'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU #Signature#
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_145-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-145
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (38) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (6) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bernadette DESABRES partie en cours de séance, a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL à partir de la délibération n°050919-145
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **ZAC « BOIS BLANC » : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°2 DU LOT 1 – VRD - ENTREPRISE ROCHETTE**

Dans le cadre des travaux de création de la ZAC de Bois Blanc à Quantilly, les marchés ont été approuvés en conseil communautaire du 25 octobre 2018.

Les travaux comprennent les aménagements de la voirie, des cheminements piéton et parkings ainsi que la viabilisation des terrains. Le lot 1-VRD a été attribué à l'entreprise ROCHETTE pour un montant de 957 508.60€ HT.

Une modification en cours d'exécution n°1 en moins-value a été approuvée par le Conseil Communautaire, le 25 juillet dernier pour la prise en charge d'une partie des fournitures nécessaires au chantier à hauteur de 23 326,58€ HT, ramenant le montant total du marché de 957 508,60€ HT à 934 182,02€ HT

Une modification en cours d'exécution n°2 est nécessaire pour modifier la définition des travaux initialement prévus au marché telle que :

- Le remplacement de toutes les structures d'assise (hormis les trottoirs) par un traitement de sol aux liants hydrauliques, un enduit de cure gravillonné et 10 cm de réglage en GNT 0/31.5, suivant les contraintes géotechniques du sol et la validation d'un bureau géotechnique externe missionné par la CCTHB.
- La réalisation de plusieurs purges du fond de forme suivant la validation d'un bureau géotechnique externe missionné par la CCTHB.
- La réalisation du nettoyage des parcelles de tous les lots y compris le dessouchage et le nivellement des terrains,
- Le passage des entrées des lots 1 à 8 et 11 à 14 de 5 m à 6 m de largeur,
- La modification de l'emprise des allées à réaliser autour du bassin de rétention (suppression sur la berge et rajout en contre bas de la berge et jusqu'au filtre à sable),
- La suppression de 20 ml de gabions de soutènement,

- La suppression de tous les branchements du lot n°10 et la modification des branchements et accès du lot n°9,
- La suppression de l'option n°3,
- La modification de l'option n°2 (les branchements sont supprimés),
- La suppression du collecteur Eaux Usées entre les regards EU28 et EU29-1,
- La suppression de la mise en œuvre de terres végétales sur le bassin de rétention,
- Le remplacement des dalots par des buses Ø800 et des regards carrés par des regards ronds Ø1000,
- Le déplacement du collecteur principal Eaux Pluviales sous l'accotement (et non sous chaussée).
- Les modifications du fond et des berges du bassin de rétention,
- La suppression de 8 grilles eaux pluviales,
- La pose d'un fourreau éclairage public et bordures T2 le long de la R.D. 59 (en accord avec le C.D. 18),
- La modification des tranchées éclairage public et HTA.

L'ensemble des modifications ci-dessus n'entraîne aucune incidence financière sur le montant du marché.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la modification en cours d'exécution n°2 passée avec l'entreprise ROCHETTE, relative à la modification de la définition des travaux prévus au marché initial
- d'autoriser le Président à signer ladite modification en cours d'exécution sans incidence financière

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
#Signature#
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_146-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-146
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (38) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (6) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bernadette DESABRES partie en cours de séance, a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL à partir de la délibération n°050919-145
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ECONOMIQUE – INITIATIVE CHER**

Afin d'accompagner l'installation et le développement des entreprises sur le territoire de la Communauté de communes, un projet de convention avec Initiative Cher est proposé.

« Initiative Cher » est le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France. Différents prêts à taux zéro ainsi qu'un accompagnement sont proposés aux chefs d'entreprises sous condition d'éligibilité et de passage en comité.

Ces dispositifs viennent en complément des aides mises en œuvre par la collectivité.

Une convention de partenariat est proposée afin qu'Initiative Cher puisse accompagner la Communauté de Communes dans la mise en place et le suivi des aides aux entreprises gérées par la collectivité.

Ainsi, Initiative Cher pourra apporter à la collectivité son expertise en matière financière, montage juridique et réglementaire, suivi des entreprises dans leurs démarches.

Cet accompagnement permettra au Comité de suivi, composés d'élus et d'experts, d'évaluer les dossiers de demandes d'aides aux entreprises et de rendre un avis qui sera ensuite présenté pour validation au conseil communautaire.

Une prestation de formation de l'agent de la communauté de communes sera réalisée tout au long de l'année pour l'instruction de ces dossiers.

L'adhésion à Initiative Cher se porte à hauteur de 4 790.00 € TTC et la prestation de formation est estimée à 1750.00 € TTC


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat, ci-jointe, passée entre Initiative Cher et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, pour la période septembre 2019/septembre 2020
- de verser la cotisation versée à Initiative Cher à hauteur de 4 790 € TTC
- d'approuver le montant des prestations de formation fixé à 1 750€ TTC
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget annexe « Développement économique »

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2019
Reçu en préfecture le 16/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_147-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-147
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (38) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (6) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bernadette DESABRES partie en cours de séance, a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL à partir de la délibération n°050919-145
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX TPE**

Une modification de l'article du règlement d'attribution des aides aux TPE, voté lors du conseil communautaire du 23 mai 2019 telle que proposée ci-dessous :

Modification de l'article 6, ajout de la mention :

« Toute dépense engagée ou devis signé avant le dépôt du dossier ne sera pas éligible aux aides en faveur des TPE. A titre exceptionnel, une dérogation pour les investissements nécessitant un commencement d'exécution, après dépôt des devis à la communauté de communes et avant la réunion du comité de sélection, pourra être sollicitée. Cette demande de dérogation doit être dûment motivée. Elle prend effet dès lors que le Président de la Communauté de Communes ou le délégataire l'aura autorisée par écrit.

Cette demande ne vaut en aucun cas accord de subvention, elle permet seulement de ne pas perdre le droit de solliciter la subvention et l'instruction du dossier. »


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la modification du règlement d'attribution des aides en faveur des TPE telle que proposée
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 16/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/09/2019
Reçu en préfecture le 10/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_148-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-148
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (38) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (6) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bernadette DESABRES partie en cours de séance, a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL à partir de la délibération n°050919-145
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « CRECHE HAUT COMME 3 POMMES »**

Lors du dernier conseil communautaire, une subvention de 47 600.00 € a été votée pour le fonctionnement de l'Association « crèche Haut comme 3 pommes » située à St Martin d'Auxigny.

Afin de permettre le versement de ce montant, la signature d'une convention est nécessaire entre l'association et la communauté de communes.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention ci-jointe passée entre la Communauté de Communes et l'Association « crèche Haut Comme Trois Pommes » relative au versement de la subvention pour l'année 2019
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU
Date : 10/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/09/2019
Reçu en préfecture le 09/09/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20190905-DE_050919_149-DE

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/09/2019
Délibération n° 050919-149
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 août 2019, s'est réuni le 05 septembre 2019 à la Salle polyvalente à Allouis, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (38) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN.

Étaient présents (suppléants) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante de André JOUANIN
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER
Claude MASSET, suppléant de René THOMAS

Absents excusés (6) :
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bernadette DESABRES partie en cours de séance, a donné pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL à partir de la délibération n°050919-145
Caroline CHAUVEAU, Joël DRAULT, Isabelle LEGERET

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Pour les besoins du service Développement Economie - Tourisme, il serait nécessaire d'autoriser le recrutement :

- d'un agent non titulaire à temps non complet, 30/35ème, pour faire face temporairement à des besoins liés un accroissement saisonnier d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 2°, afin d'exercer les fonctions d'agent d'accueil pour une durée de 6 mois maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint d'animation, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de créer, selon les conditions susvisées :

- 1 poste d'agent non titulaire, à temps non complet 30/35^{ème}, au sein du service Développement Economie - Tourisme, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°)

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard
ROUSSEAU #Signature#
Date : 09/09/2019
Qualité : CC - Terres du
Haut Berry - Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_150-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-150
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (10) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER, Fabien CHAUSSÉ

➤ **ORDURES MENAGERES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

L'ensemble des marchés de collecte et traitement actuellement en vigueur sur les 3 territoires prennent fin au 31 mars 2020.

Dans le contexte de la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire des Terres du Haut Berry, un nouveau marché de collecte a été lancé.

Vu la délibération n° de-270619-99 du 27 juin 2019 autorisant le lancement du marché à procédure formalisée de collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry selon les modalités suivantes :

- *Objet du marché : collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.*
- *Les prestations concernent :*
 - *Collecte au porte-à-porte (PàP) des ordures ménagères résiduelles sur l'intégralité du territoire de la CCTHB, à une fréquence d'une fois par semaine (C1) avec vidage au centre d'enfouissement/quai de transfert de Saint Palais, sans rupture de charge.*
 - *Collecte au porte-à-porte (PàP) des multimatériaux sur l'intégralité du territoire de la CCTHB, à une fréquence d'un fois tous les quinze jours (C0,5), avec vidage*
 - *au centre de tri de Bourges, sans rupture de charge sur les 30 premiers mois du marché,*
 - *au centre de tri de la SPL à Bourges, sans rupture de charge sur le reste de la durée du marché.*

- *Collecte en apport volontaire (AV), des colonnes aériennes et/ou avec emprise au sol ouvragée, des ordures ménagères résiduelles selon le taux de remplissage avec vidage au centre d'enfouissement/quai de transfert de Saint Palais, sans rupture de charge.*
- *Collecte en apport volontaire (AV) des colonnes aériennes des Multimatériaux selon le taux de remplissage avec vidage*
 - *au centre de tri de Bourges, sans rupture de charge sur les 30 premiers mois du marché,*
 - *au centre de tri de la SPL à Bourges, sans rupture de charge sur le reste de la durée du marché.*
- *Collecte en apport volontaire des colonnes aériennes de Verre selon le taux de remplissage avec vidage sur un quai de transfert à la charge du titulaire. Mise à disposition des repreneurs et rechargement.*
- o *Le marché n'est pas alloti.*
- o *Le marché comporte une (1) tranche optionnelle portant sur la mise en place d'un système de sonde de télérelève pour les colonnes d'Ordures Ménagères et Multimatériaux.*
- o *Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.*
- o *La date de démarrage des prestations faisant l'objet du présent marché est fixée au **1^{er} avril 2020**.*
- o *La durée d'exécution du marché est de **six (6) ans et neuf (9) mois**, soit quatre-vingt-un (81) mois, à compter de la date de démarrage des prestations.*

Le marché, envoyé à la publication le 16 juillet 2019, publié au BOAMP le 16 juillet 2019 et portant une date limite de remise des offres au 10 septembre 2019 à 12 h, a reçu 2 offres.

Notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet OPTAE, a réalisé l'analyse des offres et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie vendredi 27 septembre 2019 pour l'attribution du marché.

Conclusion de l'Analyse des offres :

- L'offre du candidat SUEZ est supérieure au montant de l'estimation de 2 765 579,88 € HT pour la durée du marché, soit un écart de 43%. L'offre proposée par le candidat SUEZ dépasse les crédits budgétaires alloués au marché, **elle est inacceptable**.
- L'offre du candidat CSTP Centre est supérieure au montant de l'estimation de 3 130 821,28 € HT pour la durée du marché, soit un écart de 49%. L'offre proposée par le candidat CSTP Centre dépasse les crédits budgétaires alloués au marché, **elle est inacceptable**.

Compte tenu que seules des offres inacceptables, au sens du code de la commande publique, ont été présentées pour l'exécution des prestations du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, la Commission d'Appel d'Offres propose de mettre fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité et de recourir à une procédure concurrentielle avec négociation avec les soumissionnaires ayant présenté une offre, dans la mesure où cela ne modifie pas substantiellement les conditions initiales du marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de mettre fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité et de recourir à une procédure concurrentielle avec négociation avec les soumissionnaires ayant présenté une offre, dans la mesure où cela ne modifie pas substantiellement les conditions initiales du marché.

- d'autoriser le Président à signer les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_151-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-151
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (10) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER, Fabien CHAUSSÉ

➤ **ORDURES MENAGERES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DU BAS DE QUAI DES DECHETERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

L'ensemble des marchés de collecte et traitement actuellement en vigueur sur les 3 territoires prennent fin au 31 mars 2020.

Dans le contexte de la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire des Terres du Haut Berry, un nouveau marché de gestion du bas de quai des trois déchèteries de la communauté de communes Terres du Haut Berry a été lancé.

Vu la délibération n° de-270619-100 du 27 juin 2019 autorisant le lancement du marché à procédure formalisée de gestion du bas de quai des trois déchèteries selon l'allotissement et les modalités suivants :

- *Allotissements :*
 - *Lot 1 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement du tout-venant, gravats, du carton, du bois et des déchets végétaux*
 - *Lot 2 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement de la ferraille*
 - *Lot 3 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement des DDS hors filière REP*
 - *Lot 4 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement de l'huile de vidange*
 - *Lot 5 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement des plastiques rigides*
- *Absence de tranche optionnelle et de prestation supplémentaires*
- *Durée 6 ans et 9 mois, du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2026.*

Le marché, envoyé à la publication le 16 juillet 2019, publié au BOAMP le 16 juillet 2019 et portant une date limite de remise des offres au 10 septembre 2019 à 12 h, a reçu 6 offres réparties de la manière suivante :

Nom du candidat	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5
ASSAINISSEMENT ESTEVE PATRICK			X	X	
CTSP Centre	X				
PAPREC CENTRE			X	X	
SARL MEMPONTEL		X			

Notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet OPTAE, a réalisé l'analyse des offres et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie vendredi 27 septembre 2019 pour l'attribution des marchés.

Conclusion de l'analyse des offres :

LOT 1 :

L'offre du candidat CSTP Centre est supérieure au montant de la prestation actuelle de 50 251.24 € HT par an, soit une augmentation de 14 %. L'offre proposée par le candidat CSTP Centre dépasse les crédits budgétaires alloués au lot n°1, elle est inacceptable.

Compte tenu que seules des offres inacceptables, au sens du code de la commande publique, ont été présentées pour l'exécution des prestations du lot n°1 du marché d'exploitation du bas de quai des déchèteries, la Commission d'Appel d'Offres propose de mettre fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité et de recourir à une procédure concurrentielle avec négociation avec le soumissionnaire ayant présenté une offre, dans la mesure où cela ne modifie pas substantiellement les conditions initiales du marché.

LOT 2 :

Notation de l'offre financière :

Candidat	Montant total du DQE en € HT	Note financière sur 100	Note financière, pondérée (45%)
SARL MEMPONTEL	137 010,00 €	100,00	45,00

Classement des offres :

Candidat	Note financière sur 45	Note technique sur 45	Note environnementale sur 10	Note totale sur 100	Rang
SARL MEMPONTEL	45,00	21,38	6,25	72,63	1

Compte tenu du résultat de l'analyse de l'offre technique, financière et environnementale, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre de la société SARL MEMPONTEL pour l'exécution des prestations du lot n°2 portant sur la mise à disposition de bennes, transport et traitement de la ferraille.

LOT 3 :

Notation des offres financières :

Candidat	Montant total du DQE en € HT	Note financière sur 100	Note financière, pondérée (45%)
ASSAINISSEMENT ESTEVE PATRICK	510 152,43 €	60,10	27,04
PAPREC FRANCE	306 592,67 €	100,00	45,00

Classement des offres :

Candidat	Note financière sur 45	Note technique sur 45	Note environnementale sur 10	Note totale sur 100	Rang
PAPREC FRANCE	45,00	32,63	9,00	86,63	1
ASSAINISSEMENT ESTEVE PATRICK	27,04	23,06	8,75	58,86	2

Compte tenu du résultat de l'analyse de l'offre technique, financière et environnementale, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre de la société PAPREC France pour l'exécution des prestations du lot n°3 portant sur la mise à disposition de bennes, transport et traitement des DDS hors filière REP.

LOT 4

Notation des offres financières :

Candidat	Montant total du DQE en € HT	Note financière sur 100	Note financière, pondérée (45%)
ASSAINISSEMENT ESTEVE PATRICK	10 200,00 €	100,00	45,00
PAPREC FRANCE	10 720,00 €	95,15	42,82

Classement des offres :

Candidat	Note financière sur 45	Note technique sur 45	Note environnementale sur 10	Note totale sur 100	Rang
PAPREC FRANCE	42,82	32,63	8,91	84,36	1
ASSAINISSEMENT ESTEVE PATRICK	45,00	23,06	8,75	76,81	2

Compte tenu du résultat de l'analyse de l'offre technique, financière et environnementale, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre de la société PAPREC France pour l'exécution des prestations du lot n°4 portant sur la mise à disposition de bennes, transport et traitement de l'huile de vidange.

LOT 5 :

Aucune offre n'ayant été remise, il est proposé de mettre fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de mettre fin à la procédure pour le lot n° 1 « *Mise à disposition de bennes, transport et traitement du tout-venant, gravats, du carton, du bois et des déchets végétaux* », en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité et de recourir à une procédure concurrentielle avec négociation avec le soumissionnaire ayant présenté une offre, dans la mesure où cela ne modifie pas substantiellement les conditions initiales du marché.

- d'autoriser le Président à signer les actes y afférents

- d'attribuer :

- le lot n° 2 – offre de base - « *Mise à disposition de bennes, transport et traitement de la ferraille* » à l'entreprise SARL MEMPONTEL pour un montant estimatif de 137 010 € HT

- le lot n° 3 « *Mise à disposition de bennes, transport et traitement des DDS hors filière REP* » à la société PAPREC France pour un montant estimatif de 306 592,67€ HT
- le lot n° 4 : « *Mise à disposition de bennes, transport et traitement de l'huile de vidange* » à la société PAPREC France pour un montant estimatif de 10 720€ HT
- de ne pas attribuer le Lot 5 : « *Mise à disposition de bennes, transport et traitement des plastiques rigides* » puisque qu'aucune offre n'a été émise.
- d'autoriser le Président à signer ledit marché et les actes y afférents,
- d'imputer les dépenses au budget Ordures Ménagères.

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/10/2019
Reçu en préfecture le 10/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE031019152BIS-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-152 bis
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES 2019 : APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

La Communauté de communes Terres du Haut Berry ayant approuvé la création et la participation au capital de la société publique locale (SPL) **TRI BERRY NIVERNAIS**, il convient de mettre en paiement 50 % du montant des actions en numéraire souscrites (souscription pour 77 940 actions de 1 euro chacune correspondant à la somme de 77 940,00 €) sur le budget Ordures Ménagères.

Une décision modificative est nécessaire afin d'ouvrir les crédits au chapitre 26 « Participations et Créances » pour le versement et constaté le solde de la participation en opération d'ordre ainsi qu'un reliquat d'amortissement de subvention pour 1 000€ et des annulations de titres pour 3000€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Chapitre- Article	Montant Pro- posé
D	Investissement	Chapitre 26 compte 261- Titres de participation	+38 970€
D	Investissement	Chap.041 compte 261- Titres de participation	+38 970€
R	Investissement	Chap.041 compte 269- Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	+38 970€
D	Investissement	Chap.040 compte 13913 opérations d'ordre amortissement subventions	+ 1000€
R	Fonctionnement	Chap 042 compte 777 opérations d'ordre amortissement subventions	+ 1000€
D	Investissement	Compte 2157- agencements et aménagements matériel et outillage	-39 970€
D	Fonctionnement	Chapitre 042 Compte 6811 dotations amortissements	-2000€
D	Fonctionnement	Compte 673 titres annulés	+3000€
D	Investissement	Compte 2031 Frais d'études	- 2000€
R	Investissement	Chapitre 040 Compte 2805 concessions et droits similaires	-2000€

Cette délibération annule et remplace la délibération n°031019-152 déposée en Préfecture le 04 octobre 2019 suite à une erreur matérielle.

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
 Date : 10/10/2019
 Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
 Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_153-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-153
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **VENTE DU LOCAL TECHNIQUE SITUÉ A ALLOGNY**

Par délibération n° de-270619-104 du 27 juin 2019, le conseil communautaire décidait de fixer le prix de vente du bâtiment technique situé sur la commune d'Allogny à 150 000 € HT. Un avis des Domaines a été rendu en date du 15 avril 2019 et la valeur vénale du bien est évaluée à 142 000€.

M. Atger, responsable de l'entreprise Atger Arboristes Associés située à Saint Eloy de Gy depuis plus de 30 ans, a fait une proposition d'achat du bâtiment technique, à hauteur de 140 000 € HT afin d'y installer son entreprise.

Le prix de vente pourrait donc être fixé à 140 000€ HT.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la vente du bâtiment technique situé à Allogny à M. Atger ou à toute personne morale s'y substituant pour un montant de 140 000€ HT, sous réserve de l'obtention, par M. ATGER, de son financement
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à l'Economie, à signer l'acte de vente les actes y afférents
- d'imputer les recettes au budget annexe bâtiment développement économique

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_154-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-154
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES ZONES D'ACTIVITES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes Terres du haut Berry exerce la compétence Economie et notamment la « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » (article 1 des statuts en vigueur).

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Depuis la fusion 4 Zones d'Activités ont été identifiées : Brécy, Ste Solange, Les Aix d'Angillon et Allouis.

Cette mise à disposition à titre gratuit, doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement définissant l'intitulé, la situation juridique, la situation à l'inventaire des zones d'activités concernées.

Est présenté alors le projet de procès-verbal de mise à disposition.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser la mise à disposition des Zones d'Activités précitées nécessaires à l'exercice de la compétence
- d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_155-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-155
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **ADHÉSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE DIAGNOSTIC DE LA QUALITE DE L'AIR INTÉRIEUR PROPOSE PAR LE SDE 18**

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant un public sensible. Les propriétaires de ces établissements ont l'obligation de réaliser, ou de faire réaliser, l'évaluation des moyens d'aération, soit de compléter un guide pratique d'autodiagnostic, permettant d'établir un plan d'action pour chaque établissement, soit de faire appel à un organisme accrédité pour la mise en œuvre d'une campagne de mesures de polluants.

Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a prévu le calendrier rendant obligatoire les obligations précitées. Ainsi, au 1er janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, au 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et au 1er janvier 2023 pour les autres établissements.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher a décidé de créer un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics de la qualité de l'air intérieur. La création de ce groupement de commande permettra d'une part, aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi et d'autre part, de rechercher les meilleures conditions techniques et financières pour l'exécution dudit diagnostic.

Pour ce faire, il est envisagé de lancer un accord-cadre de quatre (4) ans exécuté par bons de commande.

En juin dernier, le Comité Syndical du SDE 18 a approuvé d'une part, la constitution d'un groupement de commandes pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur et d'autre part, le projet de convention constitutive dudit groupement présenté en séance.

Pour mémoire, la convention a une durée limitée correspondant à la durée de l'accord-cadre et le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18). Il sera chargé de préparer, signer et notifier l'accord-cadre. Cela a comme conséquence d'une part, d'exclure de la mission du SDE 18 l'exécution des clauses techniques et financières de l'accord-cadre et des bons de commandes et d'autre part, que chaque membre du groupement est responsable de ses engagements.

Pour mener à bien ses missions, le SDE 18 sera chargé :

- de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation et de procéder au choix du type de contrat et de procédure appropriés ;
- d'assister les Membres dans la définition de leurs besoins et recenser les besoins dans les conditions qu'il fixera ;
- d'élaborer le DCE ;
- d'assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence ;
- de gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres ;
- d'assurer la rédaction et l'envoi des dossiers de consultation aux sociétés intéressées ;
- de rédiger et envoyer les éventuelles demandes de précisions aux candidats ;
- d'analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse ;
- de convoquer et conduire les réunions de la CAO ;
- d'envoyer les lettres de rejet ;
- de transmettre les différents documents au contrôle de légalité ;
- de mettre au point le marché puis de le notifier ;
- de procéder à la publication des avis d'attribution ;
- de transmettre aux Membres les documents nécessaires à la signature puis à l'exécution du marché en ce qui les concerne ;
- de représenter les Membres en justice pour tout litige relatif à la passation du marché.

La commission d'appel d'offres (CAO) du groupement sera celle du SDE 18, coordonnateur du groupement.

En adhérant au groupement de commandes proposé par le SDE 18, la collectivité s'engage à :

- communiquer au SDE 18 une évaluation des besoins quantitatifs préalablement à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;
- respecter les demandes du SDE 18 et à y répondre dans le délai imparti ;
- signer, avec l'attributaire commun retenu par le SDE 18 le ou les bons de commande correspondant à ses besoins propres ;
- inscrire le montant de l'opération au budget.

Les missions du coordonnateur du groupement ne donnent pas lieu à rémunération.

Cependant, le coordonnateur du groupement sera indemnisé des frais réels, afférents à la préparation et à la passation de l'accord-cadre et au fonctionnement du groupement, par une participation financière répartie de la manière suivante :

$$\text{Participation financière} = \frac{\text{Frais réels supportés par le coordonnateur du groupement}}{\text{Nombre de Communes concernées par un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes}}$$

Le coordonnateur du groupement procède à une demande de remboursement, hors taxe et toutes taxes comprises, remise à chaque membre pour sa quote-part de participation financière.

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2113-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L. 221-8,

Vu la délibération n° 2019-20 du 18 juin 2019 du Comité Syndical relative à la constitution d'un groupement de commande pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur,
Considérant l'intérêt du projet,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé par 42 voix pour et 1 abstention (J-J. DUTEIL) :

- d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au groupement de commandes ayant pour objet le diagnostic de la qualité de l'air intérieur
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur, annexée à la présente délibération
- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à signer, avec le ou les titulaires, l'accord-cadre au nom et pour le compte de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sans distinction de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget
- d'autoriser le Président à signer le ou les bons de commandes issus de l'accord-cadre sans distinction de montant lorsque les dépenses sont inscrites au budget
- d'autoriser le Président à signer tous actes en ce sens
- d'imputer les dépenses au budget

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_156-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-156
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **APPROBATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES DES AIX D'ANGILLON ET DE MOULINS SUR YEVRE**

Le règlement intérieur était en vigueur depuis 2011, année d'ouverture des structures des Aix d'Angillon et de Moulins sur Yèvre.

Une actualisation de ce règlement est proposée afin d'intégrer le nouveau barème de la CAF dans le calcul du tarif horaire.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le règlement de fonctionnement des crèches des Aix d'Angillon et de Moulins-sur-Yèvre
- de fixer sa date d'entrée en vigueur au 07 octobre 2019

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_157-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-157
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS AVEC TROIS ECOLES DE MUSIQUE DU TERRITOIRE**

La communauté de communes s'associe à chacune des 3 écoles de musique du territoire pour valoriser les actions qui y sont menées en organisant un concert.

Cette convention a pour objet de fixer le rôle des écoles de musique et de la communauté de communes dans le cadre de l'organisation d'un concert par école de musique ;

Cette convention prévoit les engagements de chacune des deux parties, et précise que la recette de la billetterie est répartie à 50 % pour l'école de musique qui organise le concert et à 50 % pour la communauté de communes Terres du Haut Berry.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'approuver la convention pour l'organisation de concerts avec 3 écoles de musique du territoire à partir du 1^{er} janvier 2020
- d'autoriser le président à signer la convention susvisée et tous les actes y afférents

- d'autoriser le reversement de 50 % de la recette de la billetterie à chaque école de musique concernée
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_158-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-158
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE CATHY MELAIN**

Les créneaux au gymnase Cathy Melain situé à St Martin d'Auxigny sont attribués aux associations sportives à titre gratuit, pour la durée de la saison sportive, de septembre 2019 à juillet 2020.

Afin de formaliser la mise à disposition de cet équipement à chacun des clubs sportifs, une convention doit être signée.

Le règlement d'utilisation qui a été validé lors du conseil communautaire du 25 juillet 2019 est également joint à cette convention et devra être signé par le président de chaque association.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'utilisation du gymnase Cathy Melain à passer pour la saison sportive 2019-2020
- d'autoriser le président à signer les conventions d'utilisation du gymnase Cathy Melain et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_159-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-159
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **VALIDATION DES MONTANTS DE LA TAXE DE SEJOUR 2020**

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du CGCT,
Vu le Décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,
Vu les articles R.5211-21, R2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry a mis en place la taxe de séjour pour l'année 2019 en direction des professionnels d'hébergement touristiques sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2020, il est proposé de maintenir les tarifs appliqués en 2019.

Le paiement de cette taxe sera demandé en une fois en décembre, pour la période du 1^{er} avril au 15 novembre inclus.

La taxe de séjour a été instaurée pour 2019 « au réel », dite « taxe de séjour ». La taxe de séjour est établie directement sur les personnes hébergées qui ne sont pas domiciliées dans la commune ou sur le territoire communautaire et qui ne possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation.

Il est proposé de renouveler cette taxe de séjour au réel pour l'année 2020.

Le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour.

Les tarifs applicables pour 2020 pourraient rester inchangés et seraient les suivants :

Catégories d'hébergements	Tarifs appliqués du 1 ^{er} avril au 15 novembre 2020
Palaces	0,70
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 1 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Pour les hébergements touristiques insolites (yourtes, cabanes dans les arbres, roulottes...), le tarif applicable pour la perception de la taxe de séjour s'applique tel que :

- L'hébergement est implanté dans l'enceinte d'un établissement reconnu au sens du Code du Tourisme (par exemple un terrain de camping) : c'est le tarif applicable à cet établissement qui s'applique à l'hébergement insolite
- Pour les autres établissements, notamment lorsque l'établissement est implanté chez un particulier : le tarif de la taxe de séjour est obtenu en appliquant le taux adopté par la collectivité dans le cas des hébergements sans classement

Sont exemptés de la taxe de séjour :

- 1° Les personnes mineures
- 2° Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes
- 3° Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'assujettir les natures d'hébergements suivant le tableau ci-dessus à la taxe de séjour au réel, dite taxe de séjour
- de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} avril au 15 novembre 2020 inclus
- de fixer le montant de la taxe de séjour applicable aux différentes catégories pour l'année 2020 conformément aux tarifs mentionnés dans le tableau ci-dessus
- de valider le taux applicable au coût par personne de la nuitée pour les hébergements en attente ou sans classement, applicable aux hébergements insolites dans les cas cités ci-dessus
- d'approuver le paiement de la taxe de séjour en décembre 2020
- d'inscrire les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_160-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-160
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **CENTRE CERAMIQUE : PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2020**

Le comité de suivi de la programmation du Centre céramique propose la programmation des expositions pour l'année 2020, répartie sur le plateau carte blanche et le plateau artiste invité.

- du 1^{er} février au 10 mars

2 Expositions : Lucie Pillon/Dominique Coenen et Permanence artistique ACLB

- du 14 mars au 21 avril

3 Expositions : Tiphaine Calmettes – CAPRI - Permanence artistique ACLB

- du 25 avril au 2 juin

3 expositions : Patrick Loughran - Michel Cohen - Permanence artistique ACLB

- du 6 juin au 14 juillet

Héloïse Bariolle - Lucien Petit (à voir si reportée du 10 octobre au 17 novembre)
ou Hélène Bertin/Jacque Laroussinie
Permanence artistique

- du 18 juillet au 25 août
Jérôme Galvin/FULL MANO - François Debiens - Permanence artistique

- du 29 août au 6 octobre
Brigitte Penicaud - Jean Guillaume - Permanence artistique

- du 10 octobre au 17 novembre
Exposition thématique en partenariat avec l'Ecole des Beaux-Arts de Quimper/ENSA
Lucien Petit
Permanence artistique

- du 21 novembre au 31 décembre
Exposition collective ou thématique - Permanence artistique


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la programmation des expositions au sein du Centre céramique contemporaine la Borne pour l'année 2020 telle que proposée ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'organisation de ces expositions
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget Centre Céramique Contemporaine La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_161-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-161
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **CENTRE CERAMIQUE : VALIDATION DES CLAUSES EXPO « BOUTEILLES »**

En 2018, un groupement des centres céramiques français s'est constitué afin de favoriser le partage d'expériences et la mise en œuvre de projets communs.

Ce partenariat réunit :

- la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit,
- l'Institut Européen des Arts Céramiques de Guebwiller,
- le Centre céramique contemporaine La Borne an association avec l'Association Céramique La Borne et le Couvent de Treigny,
- l'Office Culturel de Saint-Quentin la Poterie,
- le Centre Céramique de Giroussens,

L'exposition est composée d'un module commun composé de 8 céramistes européens sélectionnés d'un commun accord par l'ensemble des parties et d'un module propre à chaque lieu.

Les recettes générées par l'exploitation de l'exposition dans chacun des espaces resteront en totalité acquises par chacune des parties.

Cependant il est proposé une commission identique sur les ventes des céramiques de l'exposition soit de 35% sur le prix de vente indiqué par les céramistes.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire, à titre exceptionnel, que la commission appliquée de 45 % sur les prix des ventes soit revue à 35 %, seulement dans le cadre de cette exposition.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de fixer la commission de restitution sur les ventes à 35 % dans le cadre de l'exposition « Bouteilles »
- d'autoriser le Président à signer tout document y afférent
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget Centre Céramique Contemporaine La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_162-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-162
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **CENTRE CERAMIQUE : APPROBATION DES TARIFS GRANDS FEUX 2019**

Pour cette nouvelle édition des « Grands Feux », du 26 octobre au 2 novembre 2019, l'Association Céramique La Borne (ACLB) et le Centre céramique contemporaine La Borne ont choisi d'explorer l'esprit de La Borne.

Selon la tradition des céramistes Bornois, les échanges professionnels prennent place autour des fours à bois en cuisson.

Cette année, la programmation des Grands Feux offre à chacun l'occasion d'expérimenter la pratique de la céramique et la vie à La Borne en privilégiant la richesse des échanges et la qualité des relations.

Le parcours de visites se déploie autour de l'accès à une quinzaine d'ateliers de potiers et de céramistes, trois expositions, des visites guidées, des conférences et ateliers de pratique pour les enfants et les adultes.

Incontournable de cette édition et s'inscrivant en continuité du « café céramique » : une édition spéciale de 300 bols « Grands Feux 2019 » est produite par les céramistes de l'ACLB. Objet utilitaire du quotidien ou pièce de collection, chaque bol est accompagné d'une soupe cuisinée en circuit court par les équipes de bénévoles.

Les Grands Feux 2019 accueillent également le projet « Earth, Tree & Fire » (par Élise Carron), un barbecue-performance, événement inédit proposé en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'art de Bourges et dans le cadre de la programmation culturelle de la Biennale d'architecture d'Orléans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de fixer les tarifs suivants :

- Vente des bols : 12 € l'unité
- Accès à la performance barbecue : 10 € par personne

- d'autoriser le Président à signer tout document y afférent

- d'imputer les recettes au budget Centre Céramique Contemporaine La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU

Date : 04/10/2019

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_163-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-163
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **CENTRE CERAMIQUE : MISE EN PLACE D'UN TARIF PREFERENTIEL**

Le Centre céramique propose des ateliers jeunes publics : les journées Récréa –terre. Le tarif est fixé à 55 € par personne, la journée avec cuisson des pièces.

Il est envisagé de mettre en place un tarif préférentiel

Il pourrait être envisagé de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2020, un tarif dégressif à 45 € pour les familles se présentant au Centre avec 3 enfants et plus.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le principe du tarif dégressif
- de fixer le tarif préférentiel à 45 € par enfant lorsqu'une famille se présente avec 3 enfants et plus, à compter du 1^{er} janvier 2020
- d'imputer les recettes au budget Centre Céramique Contemporaine La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_164-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-164
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **DESIGNATION D'UN DELEGUE DES AGENTS ET CORRESPONDANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette adhésion permet aux agents de bénéficier d'un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction.

Madame Nathalie DAUGERON est déléguée des agents et correspondante au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2017.

Suite à son départ de la collectivité, il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de désigner Madame Bénédicte CHASSAIGNE en qualité de déléguée des agents et correspondante titulaire notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS

Madame Christelle PETIT est maintenue dans ses fonctions de déléguée du collège des élus.

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_165-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-165
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAINT-MARTIN D'AUXIGNY-SAINT-GEORGES-SUR-MOULON (SIAEPAC)**

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics,

Considérant la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 dite loi «Notre » prévoyant qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, les Communautés de Communes et d'Agglomération disposeront au titre de leurs compétences obligatoires de «l'eau » et « l'assainissement », avec possibilité de report qui peut s'étendre jusqu'en 2026,

Considérant la nécessité de poursuivre l'étude des réseaux d'eau et assainissement avant la prise de compétences eau-assainissement,

Considérant la proposition du SIAEPAC situé à SAINT-MARTIN D'AUXIGNY (18110) de renouveler la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, d'un ingénieur territorial afin d'exercer les fonctions de chargé de mission réseaux d'eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020,

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire saisie par le SIAEPAC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement collectif SAINT-MARTIN D'AUXIGNY-SAINT-GEORGES-SUR-MOULON (SIAEPAC) et la Communauté de Communes, relative au renouvellement de la mise à disposition d'un ingénieur territorial afin d'établir l'étude des réseaux d'eau et assainissement, préalable à la prise de compétences Eau et Assainissement, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2020, à raison de 7 heures hebdomadaire
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191003-DE_031019_166-DE

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 09/10/2019
Délibération n° 031019-166
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 03 octobre 2019 au Centre Socioculturel à Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (36) : Dominique LAVEAU, Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS
Fabien CHAUSSÉ arrivé en cours de séance a pris part au vote à partir de la délibération n°031019-152

Étaient présents (suppléants) (2) :
Christian MANCION, suppléant de Alain BARDIN
Isabelle CROCHET, suppléante de Sylvestre MILLET

Absents excusés (9) :
André JOUANIN a donné pouvoir à Odile BEDU
Daniel BENARD a donné pouvoir à Marianne POUMEROL
Jean-Marc KOENIG a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Georges LAMY a donné pouvoir à Christian FERRAND
Solange LEJUS a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Alain THÉBAULT, Jean-Paul ROBLET, Jean-Claude MORIN, Cédric FISCHER

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accompagnement à la scolarité (CLAS) au sein du service animation du Territoire, il conviendrait de créer à compter du 07 octobre 2019 :

- un poste d'agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum, (article 3 1° de la loi n°84-53 du 26.01.1984), dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint d'animation, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326, ramené à un taux horaire de 10.07€, dans la limite d'une durée hebdomadaire de 3 heures et à laquelle s'ajoute le paiement des congés à hauteur de 1/10^{ème} de la rémunération totale brute, le personnel embauché pour ce dispositif ne pouvant bénéficier de ses congés annuels.

Par délibération du 25 juillet 2019, le conseil communautaire décidait de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe titulaire à temps complet au service animation du territoire - pôle petite enfance.

Pour les besoins de ce service, il serait nécessaire de transformer :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe titulaire à temps complet en un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet titulaire. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2 pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois, et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 747, indice majoré 617.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de créer selon les conditions susvisées :

- un poste d'agent non titulaire, pour faire face temporairement à des besoins liés un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation CLAS à compter du 07 octobre 2019

- de transformer selon les conditions susvisées :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants 2^{ème} classe à temps complet en un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet titulaire

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 04/10/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 13/11/2019
Reçu en préfecture le 13/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_167-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-167
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **SYNDICAT MIXTE DE RENATURATION DES SAULDRES ET LEURS AFFLUENTS (SYRSA) – TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-5 et L. 5212-2 ;

Considérant que le souhait de structuration et d'organisation de la compétence GEMAPI dans le bassin versant des Sauldres a conduit à la création d'un nouveau syndicat, le Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA) au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que le SYRSA interviendra, à compter du 1^{er} janvier 2020, dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans le bassin versant, en lieu et place du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne ;

Considérant que les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, Sauldre et Sologne, Terres du Haut Berry et Villages de la Forêt ont décidé, à l'unanimité, leur retrait de la compétence optionnelle « Milieux aquatiques du bassin versant des Sauldres » du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne et leur adhésion du SYRSA au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne va demander la restitution de sa compétence optionnelle « Milieux aquatiques du bassin versant des Sauldres » aux communautés de communes compétentes et le transfert de l'intégralité de l'actif et du passif au SYRSA au 1^{er} janvier 2020 afin de garantir la continuité actions et le paiement des dépenses à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que le reliquat de trésorerie de la compétence optionnelle « Milieux aquatiques du bassin versant des Sauldres » s'élèvera au 31 décembre 2019 à 130 000 €,

Considérant qu'il n'y a pas d'emprunt en cours ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable pour le transfert de la totalité de l'actif du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, du passif et des contrats en cours relatif à l'exercice de sa compétence optionnelle « Milieux aquatiques du bassin versant des Sauldres », au SYRSA dès le 1^{er} janvier 2020, étant précisé que l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne est transféré au SYRSA, qui est substitué de plein droit au syndicat dans toutes ses délibérations et tous ses actes à compter du 1^{er} janvier 2020

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 13/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_168-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-168
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL ECO-MOBILIER N° 0230675-0003 POUR LE MOBILIER USAGER**

Eco-Mobilier est un éco-organisme, crée à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier, pour répondre collectivement à la réglementation issue du décret n°2012-22 du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement.

La communauté de commune contractualise avec lui pour organiser la mise en œuvre d'une collecte séparée et la mise en place de soutiens financiers aux déchets d'éléments d'ameublement collectés non séparément et traités par la collectivité.

Pour les collectivités concernées par une contractualisation avec cet éco-organisme, il est nécessaire d'organiser une transition harmonieuse entre les périodes d'agrément 2013-2017 et 2018-2023, afin de réduire les tâches administratives et d'éviter les interruptions de collecte. A cette fin, il est nécessaire de clarifier et préciser certaines des dispositions contractuelles de la période 2013-2017.

Ainsi, dans le cadre du contrat-type 2013-2017 et du contrat-type 2018, les soutiens financiers ont été versés pour la collecte et/ou le traitement à chaque semestre échu. Le cahier des charges pour la période 2018-2023 prévoit un versement annuel des soutiens financiers, en année N pour l'année N-1. Considérant que cette disposition du cahier des charges 2018-2023 entraînerait un double paiement pour l'année 2018 et l'absence de paiement pour l'année 2023, les Parties déclarent expressément accepter que les soutiens demeurent calculés sur le semestre échu en année N.

Etant entendu qu'il a été proposé par Eco-mobilier, et accepté dans le cadre du nouvel agrément, de fusionner le Contrat territorial de collecte du mobilier et de la Convention de soutien financier proposé par Eco-mobilier dans la période 2013-2017, en un seul Contrat, et qu'il est nécessaire d'adapter le contrat type aux exigences du cahier des charges de la période 2018-2023.

Le contrat 2019-2023 aujourd'hui proposé a pour objet de régir les relations entre Eco-mobilier et la Collectivité dans le cadre de l'Arrêté du 27 novembre 2017 portant le cahier des charges 2018-2023.

Les dispositions relatives aux soutiens, et aux conditions techniques du Contrat sont, nonobstant entrées en vigueur et appliquées rétroactivement au 1er janvier 2019, dès lors :

- que la Collectivité disposait d'un contrat territorial de collecte du mobilier en vigueur et opérationnel au 31 décembre 2018,
- que la date de signature du Contrat par la Collectivité est antérieure au 31 décembre 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le Contrat Territorial pour le Mobilier Usager n°0230675-0003 avec Eco-Mobilier
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat et les actes y afférents
- de recouvrer les recettes au budget annexe Ordures ménagères

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_169-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-169
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 2 AU MARCHÉ D'ETUDE PREALABLE A L'INSTAURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE**

Vu la délibération N° de-260418-56 approuvant le choix du bureau d'études pour l'étude de faisabilité pour la mise en place de la redevance incitative sur tout le territoire,

Vu la délibération du 20 décembre 2018 approuvant la modification en cours d'exécution n° 1 pour prendre en compte l'approfondissement du volet déchèteries afin de prévoir leur mise aux normes, d'un montant de 10 750 € HT,

Considérant que dans le cadre du renouvellement de l'ensemble des marchés de traitement et collecte des déchets ménagers, et de la passation de marchés pour la mise en place de la redevance incitative, le bureau d'étude OPTAE accompagne la collectivité en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, suite au déclenchement de l'option au marché d'étude par ordre de service en date du 15 mars 2019,

Vu les délibérations N° de-031019-150 et de-031019-151 déclarant sans suite pour cause d'infructuosité le marché de collecte et le lot 1 du marché d'exploitation des bas de quai des déchèteries,

Considérant que suite à cela, il a été décidé de recourir à une procédure concurrentielle négociée avec les soumissionnaires ayant présentés une offre,

Considérant que le bureau d'étude OPTAE accompagne la collectivité dans la relance du marché, la négociation et l'analyse des offres négociées,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver, la modification en cours d'exécution n° 2 au marché passé avec le bureau d'études OPTAE, relative à l'étude de faisabilité pour la mise en place de la redevance incitative, avec une durée du marché prolongée jusqu'au 31 décembre 2019
- d'autoriser le Président à signer ladite modification en cours d'exécution et les actes y afférents d'un montant de 3 200€ HT ou 4 300 € HT selon la nécessité ou pas d'effectuer un 2^{ème} tour de négociation, portant le montant total de l'option du marché de 11 900€ à 15 100€ ou 16 200€, étant précisé que le montant total du marché, option comprise, passe de 38 400 € HT à 41 600 € HT ou 42 700 € HT
- d'imputer la dépense au budget Ordures ménagères

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_170-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-170
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **DECHETERIE D'HENRICHEMONT – ECLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT AVEC LE SDE 18**

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, des travaux d'aménagement des voies de circulation vont être réalisés à la déchèterie d'Henrichemont.

Pour compléter la mise en norme de cet équipement, il est prévu de revoir les modalités d'éclairage public des abords.

Une étude menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) fait ressortir des travaux à hauteur de la somme de 12 894,91 € HT, pris en charge à hauteur de 50 % par le syndicat, soit un reste à charge pour la communauté de communes de 6 447,46 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement du SDE 18 pour un montant de 6 447,46 € HT à la charge de la communauté de communes, pour les travaux d'éclairage public à la déchèterie d'Henrichemont
- d'autoriser le Président à signer le plan de financement et les actes y afférents
- d'imputer la dépense au budget annexe ordures ménagères

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_171-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-171
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **CRECHE DE MAUBRANCHE – ECLAIRAGE PUBLIC – APOBATION DU PLAN DE FINANCEMENT AVEC LE SDE 18**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie aux abords de la crèche communautaire de Maubranche, à Moulins sur Yèvre, il est envisagé d'installer l'éclairage public autour de cette zone.

Une étude menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) fait ressortir des travaux à hauteur de la somme de 13 779,24 € HT, pris en charge à hauteur de 50 % par le syndicat, soit un reste à charge pour la communauté de communes de 6 889,62 € HT


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement du SDE 18 pour un montant de 6 889,62 € HT à la charge de la communauté de communes, pour les travaux d'éclairage public à la crèche de Maubranche
- d'autoriser le Président à signer le plan de financement et les actes y afférents
- d'imputer la dépense au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_172-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-172
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **VOIRIE COMMUNAUTAIRE – REMBOURSEMENT DES COMMUNES QUI ASSURENT L'ENTRETIEN**

Le fauchage et le débroussaillage des voiries communautaires sont parfois assurés par les agents de la commune.

Il convient donc que la Communauté de Communes rembourse aux communes les frais engendrés par cet entretien.

La Commission bâtiments-voirie, réunie le 21 octobre dernier, a proposé la méthodologie ci-après pour les indemniser :

- Rendement moyen de 120 mètres de route à l'heure sur un coté
- Coût proposé : 60 € l'heure

étant précisé que ce calcul s'effectue par demi-route et hors zone d'activités, soit sur la base de 3 passages par an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de fixer à 60,00 € l'heure, le remboursement du fauchage et du débroussaillage des voiries communautaires effectués par les communes

- d'établir que ce remboursement intervient sur la base de 3 passages par an, avec un rendement de 120 mètres à l'heure sur un côté

- d'imputer la dépense au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_173-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-173
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **URBANISME – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS – APPROBATION DES TARIFS 2019/2020 ET DES CONVENTIONS AVEC CHAQUE COMMUNE**

Vu la délibération du 20 décembre 2018 n°201218-177, approuvant les modalités financières et organisationnelles de l'instruction des dossiers d'urbanisme par la communauté de communes,

Considérant qu'il convient de revoir les tarifs qui avaient été fixés initialement pour l'année 2019 pour ajuster le coût de revient des prestations,

Il est envisagé de maintenir une tarification basée sur une répartition totale du coût du service entre les communes, sur la base d'une part fixe (prix par habitant) et d'une part variable, calculée en fonction du nombre d'actes délivrés sur l'année civile.

La part variable est calculée à partir d'un montant de référence fixé, pour les années 2019 et 2020, à 100 €. La facture est adressée aux communes au cours du premier trimestre de l'année suivante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de fixer les modalités de financement de la prestation qui s'établissent comme suit :

Pour les communes dont les actes d'urbanisme sont instruits par la Communauté de communes :

- Une part fixe par commune et par habitant fixée à 1,10€/habitant
- Une part variable calculée en fonction du nombre et de la nature des actes délivrés par la commune l'année civile concernée.

Pour les communes dont les actes d'urbanisme sont instruits par la Direction Départementale des Territoires :

- Une part fixe par commune et par habitant fixée à 0,50€/habitant

- de fixer, à compter du 1er janvier 2019, à 100,00 € le montant de référence servant au calcul de l'acte selon sa nature : CU, DP, PC....

	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir
Coefficient	0,25	0,35	1	1	0,35
Montant	25,00 €	35,00 €	100,00 €	100,00 €	35,00 €

- d'approuver la convention passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et chaque commune, à compter de l'année 2019, renouvelable par tacite reconduction

- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions et les actes y afférents

- d'annuler la délibération n°201218-177 du conseil communautaire du 20 décembre 2018

- de recouvrer les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_174-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-174
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC TOURISME ET TERRITOIRES DU CHER – CLUSTER PATRIMOINE ET CULTURE**

Un cluster est un réseau qui rassemble sur un territoire donné, des entreprises, des centres de recherche et des organismes de formation pour développer des synergies et des coopérations.

Projet initié en 2017 par des groupes de travail, l'association Tourisme & Territoires du Cher lance une démarche collaborative autour du développement et de l'innovation dans le secteur du tourisme. Ce projet se traduisant par un regroupement de sites de visite du Cher, avec la création d'un Cluster « Patrimoine et Culture ».

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry est partie prenante de ce Cluster à travers son Centre céramique contemporaine la Borne, et les projets touristiques qu'elle est en capacité d'initier.

Le Cluster a donc pour objectif de créer une dynamique autour de quatre principaux axes :

- L'amélioration de l'offre de services et de l'accessibilité ;
- L'encouragement de la formation et de l'emploi ;
- La visibilité sur les différents canaux de diffusion ;
- L'innovation en termes de médiation et de scénographie.

Tous les deux ans, un nouveau plan d'actions sera fixé en concertation avec les membres du Cluster lors de comités techniques. En fonction de l'avancée des réalisations, des nouveaux thèmes et actions, seront proposés dans un but d'amélioration continue de la qualité.

L'association Tourisme & Territoires du Cher s'engage à animer le Cluster et coordonner ses actions. Elle jouera un rôle de conseil et d'accompagnement dans la réalisation des projets initiés par le plan d'actions.

La Communauté de Communes s'engage à respecter les actions à caractère prioritaire du plan d'actions et de tout mettre en œuvre afin de réaliser au mieux celles optionnelles.

La Communauté de Communes doit être présente lors des rencontres pour participer à la construction des projets et la mise en place des actions. Elle désignera à cet effet une personne référente.

Le référent participera à l'élaboration des prochaines actions, en donnant son avis sur les futurs thèmes à aborder. Cette personne devra également servir d'intermédiaire entre Tourisme & Territoires du Cher et son responsable en ce qui concerne les sujets abordés par le Cluster.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de désigner en tant que personne référente du Cluster Patrimoine et Culture : Nelly LAVAURE – Responsable du service Développement économique et touristique
- d'approuver la convention, ci-jointe, passée entre Tourisme et Territoires du Cher et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, pour la période 2020/2021
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_175-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-175
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **TROUÉE VERTE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU CHER**

Une convention de partenariat relative à la réalisation et au financement d'une étude de faisabilité relative à l'itinéraire touristique entre la « Cathédrale à Bourges » et « l'étang du Puits » à Argent-sur-Sauldre a été signée en mars 2019.

Elle prévoit dans son article 8 : « La présente convention prendra effet à compter de sa notification aux parties signataires par le Département. Elle est conclue pour la durée de réalisation du projet, soit jusqu'au 31 décembre 2019 par application du calendrier prévisionnel mentionné en supra. »

La consultation des cabinets d'études a été classée infructueuse une première fois et a dû être relancée. Le cabinet d'études est aujourd'hui sélectionné.

Le retard occasionné entraîne la nécessité d'adapter la durée de la convention pour porter son terme au 31 décembre 2020. La réalisation de l'étude de faisabilité interviendra à partir de 2019 pour s'achever courant 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la réalisation et au financement d'une étude de faisabilité relative à l'itinéraire cyclable entre la Cathédrale à Bourges et l'étang du Puits à Argent sur Sauldre, portant extension du délai de l'étude au 31 décembre 2020

-d'autoriser le Président à signer le présent avenant et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU

Date : 14/11/2019

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_176-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-176
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **CENTRE CERAMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 AUPRES DU CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE**

Dans le cadre du développement du centre céramique et de l'avancée des objectifs de la convention multi partenariale, il est envisagé de modifier les espaces accueil du Centre Céramique.

Le CCCLB est un lieu en mouvement. Pour favoriser une nouvelle appropriation des lieux par les utilisateurs actuels, il conviendrait de faciliter la circulation au niveau de l'accueil en rendant les espaces plus fonctionnels, à la fois pour faciliter le travail des équipes, des artisans, des artistes, mais surtout pour améliorer les usages et le confort du public.

Le choix des matériaux et les mises en œuvre sont essentiellement économiques et idoines. En ce sens le cahier des charges privilégie le réemploi, des modes d'aménagement rapide et l'utilisation de matériaux adaptés aux usages, dans un circuit court, local (bois, céramique, ferronnerie, vannerie, etc.) et dans une démarche écoresponsable.

Le budget prévisionnel de cet aménagement est estimé à 19 820 € HT, subventionnable par le Conseil Régional à hauteur de 62 %, soit 12 250 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention d'un montant de 12 250 € HT, pour le réaménagement des espaces d'accueil du Centre Céramique

- d'autoriser le Président à signer les dossiers de demandes et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget du Centre Céramique Contemporaine La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_177-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-177
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **CENTRE CERAMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER**

Dans le cadre du développement du centre céramique et de l'avancée des objectifs de la convention multi partenariale, il est envisagé de modifier les espaces accueil du Centre Céramique.

Le CCCLB est un lieu en mouvement. Pour favoriser une nouvelle appropriation des lieux par les utilisateurs actuels, il conviendrait de faciliter la circulation au niveau de l'accueil en rendant les espaces plus fonctionnels, à la fois pour faciliter le travail des équipes, des artisans, des artistes, mais surtout pour améliorer les usages et le confort du public.

Les pièces des expositions sont parfois mises en situation d'insécurité, quelques pièces ont été cassées. Il est donc nécessaire d'investir dans du matériel d'exposition plus sécuritaire.

Enfin, pour permettre une organisation confortable des vernissages et de l'accueil du public, développer la médiation et permettre une interaction entre visiteurs et acteurs, il conviendrait d'acquérir une sonorisation.

Il est donc envisagé de déposer un dossier de demande d'accompagnement au titre de l'investissement pour l'achat du matériel dans les espaces d'expositions, et du matériel nécessaire pour le fonctionnement des ateliers (four, tour, plaques...).

Le coût total de ces investissements est estimé à 34 383.50 € HT, subventionnable par le Conseil Départemental à hauteur de 80 %, soit 27 506.80 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Cher une subvention d'un montant de 27 506.80 € HT, nécessaire à l'acquisition de matériel nécessaire aux expositions et le renouvellement d'un four
- d'autoriser le Président à signer les dossiers de demandes et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget du Centre Céramique Contemporaine La Borne


Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU

Date : 14/11/2019

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_178-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-178
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :

Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :

Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **ZAC BOIS BLANC : APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 RELATIF AU REPORT DU DELAI DE DEMANDE DE LA SUBVENTION PREVUE AU CONTRAT D'OPERATION 2016-2020**

Le Conseil Départemental du Cher et la Communauté de communes Terres du Haut Berry ont signé, le 16 juin 2016, un contrat départemental d'opération pour l'aménagement de la ZAC de Bois Blanc, modifié par avenants les 27 février 2018 et 14 février 2019 afin de demander un prolongement du délai de validité de la subvention.

Les travaux ayant pris du retard, la communauté de communes souhaite effectuer une demande de prolongation de la durée du contrat initial.

Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure un avenant n°3 au contrat initial. L'opération en cause doit être intégralement réalisée avant le 31 décembre 2020, et le solde de la subvention de 22 500 € sollicité.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°3 portant prolongation, jusqu'au 31 décembre 2020, du délai de réalisation des travaux de la ZAC du Bois Blanc, dans le cadre du Contrat d'opération départemental 2016-2020
- d'autoriser le Président à signer le présent avenant et les actes y afférents
- d'imputer les recettes au budget ZAC de Bois Blanc

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_179-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-179
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **VENTE BATIMENT TECHNIQUE SITUE A ALLOGNY**

Par délibération n° de-270619-104 du 27 juin 2019, le conseil communautaire décidait de fixer le prix de vente du bâtiment technique situé sur la commune d'Allogny à 150 000 € HT. Un avis des Domaines a été rendu en date du 15 avril 2019 et la valeur vénale du bien est évaluée à 142 000€.

Par délibération n° de-031019-153 du 3 octobre 2019, le conseil communautaire décidait de fixer le prix de vente du bâtiment technique situé Allogny à 140 000€ HT. La vente étant exonérée de TVA il convient de modifier la délibération en ce sens.

M. ATGER, responsable de l'entreprise Atger Arboristes Associés située à Saint Eloy de Gy depuis plus de 30 ans, a fait une proposition d'achat du bâtiment technique, à hauteur de 140 000 € afin d'y installer son entreprise.

Le prix de vente pourrait donc être fixé à 140 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la vente du bâtiment technique situé à Allogny à M. ATGER ou à toute personne morale s'y substituant pour un montant de 140 000 €

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à l'Economie, à signer l'acte de vente les actes y afférents

- d'imputer les recettes au budget annexe bâtiment développement économique
- d'annuler la délibération n° de-031019-153 du Conseil Communautaire du 3 octobre 2019

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_180-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-180
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **TARIFS SEJOUR SKI ESPACES JEUNES**

Les Espaces Jeunes (Simone Veil et Rosa Parks) organisent, comme tous les ans, un séjour au ski, du 17 au 21 février 2020 au LIORAN. Il est ouvert aux adolescents âgés de 13-17 ans, dans la limite des places disponibles, soit 17 jeunes au maximum (le nombre de places a été revu à la hausse avec l'ajout de l'espace jeunes Rosa Parks).

Il sera encadré par les animateurs des Espaces Jeunes. Le budget global du séjour est estimé à la somme de 6 392.00 €, soit 376 € par jeune, montant identique à l'an passé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de fixer les tarifs du séjour ski 2020 comme suit :

	Quotients familiaux	Tarifs du séjour 2020
Territoire	< 400	150€
	Entre 401 et 586	188€
	Entre 587 et 1155	225€
	Entre 1156 et 1499	263€
	>1500	300€
Hors territoire	< 400	225€
	Entre 401 et 586	263€
	Entre 587 et 1155	300€
	Entre 1156 et 1499	338€
	>1500	376€

- d'autoriser le Président à signer les documents afférents
- d'imputer la recette au budget centre de loisirs

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2019
Reçu en préfecture le 29/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191127-DE_071119_181B-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-181 bis
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE FORMALISEE « PREPARATION, LIVRAISON ET SERVICE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE SERVICE DE RESTAURATION DES CENTRES DE LOISIRS ET DES CRECHES »**

Depuis la fusion des communautés de communes, le volume de repas servis auprès des enfants des centres de loisirs et des crèches a atteint le seuil obligeant la Communauté de Communes à établir un marché.

Vu la délibération n° de-270619-111 du 27 juin 2019 autorisant le lancement du marché à procédure formalisée « Préparation, livraison et service de repas en liaison froide pour le service de restauration des centres de loisirs et des crèches ».

○ *Allotissements :*

Lot 1	Espace Jean Zay - St Martin d'Auxigny - Mercredis-Petites vacances - Grandes vacances
Lot 2	Centre de loisirs Henrichemont - Mercredis-Petites vacances - Grandes vacances
Lot 3	Centre de loisirs Allouis - Mercredis
Lot 4	Centre de loisirs Ste Solange - Mercredis
Lot 5	Centre de loisirs Fussy - Été
Lot 6	Centre de loisirs Menetou Salon - Été
Lot 7	Centre de loisirs Vasselay - Été
Lot 8	Centre de loisirs Les Aix d'Angillon - Été
Lot 9	Centre de loisirs « site tournant » - Petites vacances
Lot 10	Crèches - Les Aix d'Angillon - Moulins sur Yèvre - Allouis

- *Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2020. Renouvelable expressément 3 fois pour une durée de 1 an*
- *Les concurrents avaient la possibilité de proposer une prestation alternative pour des repas comprenant au moins un repas issu de l'agriculture biologique par semaine pour les structures ouvertes à la semaine*

Le marché, envoyé à la publication le 16 juillet 2019, publié au BOAMP le 22 juillet 2019 et portant une date limite de remise des offres au 09 septembre 2019 à 12 h, a reçu des offres de 4 entreprises réparties de la manière suivante :

Nom du candidat	API Restauration	Sogirest	Altea	Ansamble
Lot 1	X	X		
Lot 2		X	X	X
Lot 3		X		X
Lot 4		X		X
Lot 5	X	X		X
Lot 6	X	X	X	X
Lot 7	X	X		X
Lot 8		X	X	X
Lot 9		X		X
Lot 10				X

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie mercredi 16 octobre 2019.

Conclusion de l'analyse des offres et propositions de la Commission d'Appel d'Offres :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Valeur technique de l'offre (45 %)

La valeur technique de l'offre sera analysée au regard des sous-critères suivants :

Qualité des repas (30%)

- Qualité du plan alimentaire et du plan de menus proposés : équilibre nutritionnel, diversité des plats et respects des produits de saison, adaptabilité des aliments en fonction de l'âge des enfants
- Taux de viandes qui aura reçu la certification « Viande de France » ou équivalent
- Taux de produits en circuits courts

Organisation et assistance technique (15%)

- Écoute et réactivité de l'entreprise par rapport au client (fréquence des contacts et qualité des interlocuteurs) :
- Assistance technique, suivi des normes HACCP et formations du personnel proposées

2. Prix (40%)

Évalués à partir des prix figurant dans le Bordereau de Prix unitaires et l'estimation figurant dans le DQE.

3. Performances environnementales (15%)

Examinées à partir des éléments du mémoire technique indiquant les performances environnementales dans le domaine des transports, de la logistique, des économies d'énergie, du recyclage des barquettes, du traitement des déchets, mesures permettant de réduire l'impact environnemental de l'activité.

Lot 1 Espace Jean Zay	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
API Restauration	5	3,96	5	4,59	1
Sogirest	2	5	2	3,20	2

Lot 2 CdL Henrichemont	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
Sogirest	2	5	2	3,20	3
Altea	3	4,64	3	3,66	2
Ansamble	4	4,87	4	4,35	1

Lot 3 CdL Allouis	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
Sogirest	2	5	2	3,63	2
Ansamble	4	4,87	4	4,35	1

Lot 4 CdL Ste Solange	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
Sogirest	2	5	2	3,63	2
Ansamble	4	4,87	4	4,35	1

Lot 5 CdL Fussy	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
API Restauration	5	2,82	5	4,13	2
Sogirest	2	5	2	3,20	3
Ansamble	4	4,87	4	4,35	1

Lot 6 CdL Menetou	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
API Restauration	5	2,82	5	4,13	2
Sogirest	2	5	2	3,20	4
Altea	3	4,64	3	3,66	3
Ansamble	4	4,87	4	4,35	1

Lot 7 CdL Vasselay	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
API Restauration	5	2,82	5	4,13	2
Sogirest	2	5	2	3,20	3
Ansamble	4	4,87	4	4,35	1
Lot 8 CdL Les Aix	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
Sogirest	2	5	2	3,20	3
Altea	3	4,64	3	3,66	2
Ansamble	4	4,87	4	4,35	1

Lot 9 CdL Sites tournants	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
Sogirest	2	5	2	3,20	2
Ansamble	4	4,87	4	4,35	1

Lot 10 Crèches	Critère 1 Valeur technique - 45%	Critère 2 Prix – 40%	Critère 3 Performance environnementale – 15%	Note finale	Classement
Ansamble	5	5	5	5	1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé par 43 voix pour et 2 abstentions (Michel AUDEBERT et René THOMAS) :

- d'attribuer le marché « Préparation, livraison et service de repas en liaison froide pour le service de restauration des centres de loisirs et des crèches » d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2020, reconductible par voie expresse 3 fois, comme suit :

- le lot n° 1 « Espace Jean Zay » – offre de base - à l'entreprise API RESTAURATION pour un montant de 4,455€ HT par repas, soit un montant estimé de 62 721,75€ HT par an.
- Le lot n°2 « CdL Henrichemont » – offre de base – à l'entreprise ANSAMBLE pour un montant de 2,70€ HT par repas primaire et 2,62€HT par repas maternel, soit un montant estimé de 4 677,60€ HT par an.
- Le lot n°3 « CdL Allouis » – offre de base – à l'entreprise ANSAMBLE pour un montant de 2,70€ HT par repas primaire et 2,62€HT par repas maternel, soit un montant estimé de 2 167,56€ HT par an.

- Le lot n°4 « CdL Ste Solange » – offre de base – à l’entreprise ANSAMBLE pour un montant de 2,70€ HT par repas primaire et 2,62€ HT par repas maternel, soit un montant estimé de 4 415,40 € HT par an.
 - Le lot n°5 « CdL Fussy » – offre de base – à l’entreprise ANSAMBLE pour un montant de 2,70 € HT par repas primaire et 2,62 € HT par repas maternel, soit un montant estimé de 3 385,10 € HT par an.
 - Le lot n°6 « CdL Menetou Salon » – offre de base – à l’entreprise ANSAMBLE pour un montant de 2,70 € HT par repas primaire et 2,62 € HT par repas maternel, soit un montant estimé de 2 210,36 € HT par an.
 - Le lot n°7 « CdL Vasselay » – offre de base – à l’entreprise ANSAMBLE pour un montant de 2,70 € HT par repas primaire et 2,62 € HT par repas maternel, soit un montant estimé de 3 997,88 € HT par an.
 - Le lot n°8 « CdL Les Aix » – offre de base – à l’entreprise ANSAMBLE pour un montant de 2,70 € HT par repas primaire et 2,62 € HT par repas maternel, soit un montant estimé de 5 544,64 € HT par an.
 - Le lot n°9 « CdL site tournant » – offre de base – à l’entreprise ANSAMBLE pour un montant de 2,70 € HT par repas primaire et 2,62 € HT par repas maternel, soit un montant estimé de 2 202,34 € HT par an.
 - Le lot n°10 « Crèches » – offre de base – à l’entreprise ANSAMBLE pour un montant de 2,25 € HT par repas de type 1 ; 3,59 € HT par repas de type 2 ; 3,74 € HT par repas de type 3 ; 3,94 € HT par repas de type 4, soit un montant estimé de 31 923 € HT par an.
- d’autoriser le Président à signer ledit marché et les actes y afférents,
 - d’imputer les dépenses au budget Centres de loisirs pour les lots 1 à 9,
 - d’imputer les dépenses au budget principal pour le lot 10.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°071119-181 déposée en Préfecture le 14 novembre 2019 suite à une erreur matérielle.

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 29/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_182-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-182
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **TRAIL DES TERRES DU HAUT BERRY 2020 – FIXATION DES TARIFS**

Pour la 6^{ème} année consécutive, le trail sera organisé le 9 mai 2020 à Menetou-Salon.

Il est envisagé une stabilité des tarifs d'inscription pour l'édition 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- de fixer les tarifs comme suit :

	Inscription Jusqu'au 26/04/2020	Inscription Du 27/04 au 8/05/2020	Inscription Le 9/05/2020
Course adultes 8km et 8km DUO (prix par coureur)	8 €	10 €	13 €
Course adultes 14 km	11 €	13 €	16 €
Course adultes 28 km	16 €	18 €	21 €
Inscription de groupe	1 inscription offerte pour 10 coureurs inscrits		
Courses enfants (6-15 ans)	Gratuit		
Garderie (3-11 ans)	Gratuit		
Gobelet	5€		
T-shirt collector	8€		

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_183-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-183
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **TRAIL DES TERRES DU HAUT BERRY 2020 – ENCAISSEMENT DES RECETTES : CONTRAT AVEC PROTIMING**

Pour le trail des Terres du Haut Berry 2020, un contrat a été passé avec la société Protiming, auprès de laquelle peuvent s'inscrire les coureurs, et qui émet les dossards.

Cette société nous reverse le produit des inscriptions, moins un euro par inscription en ligne.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les conditions de reversement par la société Protiming : reversement du produit des inscriptions encaissées moins 1€ par inscription en ligne. Un listing des inscriptions justifie le versement
- d'imputer la recette au budget principal 2020 au compte 7488

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_184-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-184
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **INDEMNITES DE CONSEIL ANNEE 2019 – DU 1^{ER} JANVIER AU 31 AOUT 2019**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à la majorité :

- de demander le concours des trésoriers présents du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019 pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- de ne pas accorder l'indemnité de conseil à Monsieur Christian BULIDON pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 13 mars 2019 inclus soit 70 jours

- d'accorder l'indemnité de conseil qui est calculée selon le nombre de jours de présence à :

- Monsieur Laurent REVIDON pour la période du 14 mars 2019 au 12 mai 2019 inclus soit 56 jours, au taux de 100 %
- Madame Murielle BOURGOIGNON pour la période du 13 mai 2019 au 31 août 2019 inclus soit 107 jours, au taux de 100 %


étant précisé que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée aux trésoriers susmentionnés.

- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € à Monsieur Laurent REVIDON

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_185-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-185
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA COMMUNE D'ALLOUIS EXERÇANT UNE PARTIE DE LEURS FONCTIONS AU CENTRE DE LOISIRS**

Vu le Code Général des Collectivité territoriale notamment son article L.5211-4-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics,

Considérant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au 1^{er} janvier 2019 avec l'intégration de la Commune d'Allouis et le transfert de la compétence enfance jeunesse,

Considérant la volonté d'harmoniser les horaires du centre de loisirs d'Allouis avec ceux des autres centres de loisirs existants sur le territoire de la communauté de Communes,

Considérant que le personnel concerné exerce seulement en partie ses fonctions dans le service centre de loisirs,

Considérant que les projets de conventions ont été soumis à l'avis préalable du Comité Technique en date du 15 octobre 2019,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les conventions ci-jointes, passées entre la Commune d'Allouis et la Communauté de Communes, relatives à la mise à disposition des agents exerçant leurs fonctions au Centre de loisirs d'Allouis le mercredi, hors vacances scolaires, pour la période scolaire 2019-2020
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions et tous les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget centre de loisirs

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 14/11/2019
Reçu en préfecture le 14/11/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191107-DE_071119_186-DE

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 13/11/2019
Délibération n° 071119-186
Secrétaire de séance :
Annie LAUVERJAT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 31 octobre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 au Centre Socio Culturel à Moulins sur Yèvre, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Jean-Michel RIO, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Georges LAMY, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS

Étaient présentes (suppléantes) (3) :
Edith GIRAULT, suppléante d'André JOUANIN
Corinne LASNE, suppléante de Christian FERRAND
Flore CHAUVEAU, suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (5) :
Dominique LAVEAU a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
Christelle PETIT a donné pouvoir à Bernard GUILLOT
Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG
Alain THÉBAULT, Jean-Claude MORIN

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Par délibération n° 201218-180 du 20 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé le lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Aussi, il conviendrait de créer à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- 1 poste d'attaché territorial titulaire ou ingénieur territorial titulaire pour exercer les fonctions de chargé mission Environnement-Habitat, à temps complet (35h). Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-3 2°, dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 686, et à l'Indice Majoré 570 pour une durée de 3 ans maximum renouvelable une fois.

Pour les besoins du service Animation du Territoire, il conviendrait de prévoir :

A compter du 1^{er} janvier 2020 au pôle culture :

- 1 poste d'agent non titulaire à temps non complet 6/35^{ème}, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation réseau des bibliothèques, pour une durée de 12 mois maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale conformément au grade d'adjoint d'animation, 6^{ème} échelon, indice brut 356, indice Majoré 332.

A compter du 07 janvier 2020 au pôle enfance-jeunesse :

- 1 poste d'agent non titulaire à temps complet, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation pour une durée de 1 an maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint d'animation, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326

Afin de permettre l'ouverture du Centre Céramique Contemporaine de la Borne les week-ends, et assurer le remplacement des agents titulaires en cas d'absence, il serait nécessaire de prévoir, pour l'année 2020 :

- 1 poste d'agent non titulaire à temps non complet, soit 10/35^{ème} pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum, (article 3 1° de la loi n°84-53 du 26.01.1984) susvisés, dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint d'animation, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326 et à laquelle s'ajoute le paiement des congés à hauteur de 1/10^{ème} de la rémunération totale brute, le personnel recruté au Centre Céramique ne pouvant bénéficier de ses congés annuels.
- 1 poste d'agent non titulaire à temps non complet, soit 08/35^{ème} pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum, (article 3 1° de la loi n°84-53 du 26.01.1984) susvisés, dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint d'animation, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326 et à laquelle s'ajoute le paiement des congés à hauteur de 1/10^{ème} de la rémunération totale brute, le personnel recruté au Centre Céramique ne pouvant bénéficier de ses congés annuels

Par ailleurs, des postes non attribués en raison de départs, d'avancements de grade ou de promotion interne, sont à supprimer du tableau des effectifs.

Suite à l'avis favorable du comité technique en date du 15 octobre 2019, il conviendrait de supprimer :

- 1 poste d'Attaché à temps plein
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet 20/35^{ème}
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein
- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet 11/35^{ème}

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de créer, selon les conditions susvisées :

- Un poste d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial titulaire (chargé de mission Environnement-Habitat) à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020
- Un poste d'agent non titulaire à temps non complet 6/35^{ème}, au sein du service Animation du Territoire, pôle culture, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation réseau des bibliothèques pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°) à compter du 1^{er} janvier 2020
- Un poste d'agent non titulaire, à temps complet, au sein du service Animation du Territoire, pôle enfance jeunesse, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°) à compter du 07 janvier 2019
- Un poste d'agent non titulaire à temps non complet, 10/35^{ème} au sein du Centre Céramique Contemporaine de la Borne, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°) à compter du 1^{er} janvier 2020
- Un poste d'agent non titulaire à temps non complet, 08/35^{ème} au sein du Centre Céramique Contemporaine de la Borne, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°) à compter du 1^{er} janvier 2020


- de supprimer du tableau des effectifs :

- 1 poste d'Attaché à temps plein
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet 20/35^{ème}
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein
- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet 11/35^{ème}

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 14/11/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_187-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-187
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE – APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT**

Par délibération n° 18052017-84 du 18 mai 2017, le Conseil Communautaire approuvait le contrat départemental de territoire 2017-2020, concernant les projets structurants des communes ayant un statut de centralité ou d'équilibre, comme Saint-Martin d'Auxigny, Henrichemont et les Aix d'Angillon.

Vu l'avenant n° 1, approuvé par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2018, au contrat de territoire signé le 16 octobre 2017,

Vu l'avenant n°2, approuvé par délibération du conseil communautaire du 28 février 2019, au contrat de territoire signé le 16 octobre 2017,

Considérant la demande de Monsieur le Maire d'Henrichemont sollicitant le Conseil Départemental dans le cadre de l'article 7 du contrat de Territoire des Terres du Haut Berry, afin de réviser celui-ci, comme suit : retrait du projet de maison médicale à Henrichemont en le remplaçant par un projet de travaux sur le réseau d'assainissement,

Considérant que toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par le conseil communautaire et les conseils municipaux,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 3 au contrat Départemental de Territoire 2017/2020 signé le 16 octobre 2017,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et tous les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_188-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-188
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **APPROBATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES DES AIX D'ANGILLON, DE MOULINS SUR YEVRE ET D'ALLOUIS**

Le conseil communautaire a validé, lors de la séance du 3 octobre 2019, une actualisation du règlement de fonctionnement des crèches des Aix d'Angillon et de Moulins sur Yèvre. Depuis, la CNAF a réalisé un contrôle administratif à la crèche des Aix d'Angillon, au cours duquel des préconisations quant au règlement de fonctionnement ont été émises.

D'autre part, le règlement de fonctionnement de la crèche d'Allouis a également été actualisé. C'était l'occasion d'harmoniser certaines pratiques entre les structures communautaires.

Ces nouveaux règlements intègrent le nouveau barème de la CAF dans le calcul du tarif horaire :

Nombre d'enfants	du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 août 2019	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021	du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0600 %	0,0605 %	0,0610 %	0,0615 %	0,0619 %
2 enfants	0,0500 %	0,0504 %	0,0508 %	0,0512 %	0,0516 %
3 enfants	0,0400 %	0,0403 %	0,0406 %	0,0410 %	0,0413 %
4 enfants	0,0300 %	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
5 enfants	0,0300 %	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
6 enfants	0,0300 %	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
7 enfants	0,0300 %	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
8 enfants	0,0200 %	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %
9 enfants	0,0200 %	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %
10 enfants	0,0200 %	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %

La commission Petite-Enfance s'est réunie le mercredi 20 novembre 2019. Elle a souhaité mettre en avant les points suivants :

- Les contrats d'accueil, hors communauté de communes et hors communes ayant passé une convention avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, se feront en fonction des places disponibles et conditionnés à **une majoration de 15% du tarif de la Cnaf.**
- L'accueil d'urgence fait face aux situations exceptionnelles (hospitalisation d'un parent, indisponibilité de l'assistante maternelle). **Il est limité à 15 jours.** L'accueil se fait en fonction des places disponibles.
- Tarif accueil : si les ressources de la famille ne sont pas connues **le tarif plafond sera appliqué.**


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les règlements de fonctionnement des crèches des Aix d'Angillon et de Moulins-sur-Yèvre, ainsi que celui d'Allouis
- de fixer sa date d'entrée en vigueur au 9 décembre 2019

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_189-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-189
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR COMMUN AUX ESPACES JEUNES**

Avec l'ouverture de l'espace jeunes Rosa Parks à Henrichemont en avril dernier, il convient d'harmoniser et de mettre en place un règlement intérieur commun aux deux structures jeunesse de la Communauté de Communes (Simone VEIL et Rosa PARKS).

Ce règlement reprend les règles de bon fonctionnement général, les conditions d'inscriptions, les tarifs, les sorties, et les assurances et responsabilités de chacun.

Après avis favorable de la commission enfance-jeunesse.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur des structures jeunesse ci-joint
- de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_190-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-190
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS**

Le règlement intérieur des accueils de loisirs date du 31 mai 2018.

Cette actualisation prend en compte l'intégration de l'accueil de loisirs d'Allouis et complète les modalités de règlement des factures.

Ce règlement sera porté à la connaissance des familles via notre site internet et les dossiers d'inscription. Les familles devront attester en avoir pris connaissance pour valider les inscriptions.

Après avis favorable de la commission enfance-jeunesse.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur des accueils de loisirs, ci-joint
- de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_191-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-191
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **DEMANDE DE LABELLISATION INFORMATION JEUNESSE ESPACE JEUNES ROSA PARKS**

Afin de poursuivre la cohérence éducative entre les 2 espaces jeunes du territoire et pour répondre au plus près aux besoins des jeunes, il est proposé de demander le label « Information Jeunesse » (déjà actif sur l'espace jeunes Simone Veil), pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, pour l'espace jeunes Rosa Parks.

Ouvert à tous, gratuit, sans limite d'âge, sur un principe d'anonymat et de non-discrimination, un Point Information Jeunesse est un des lieux d'apprentissage de la citoyenneté de découverte de l'autonomie. Il dépend du réseau Information Jeunesse et s'engage à respecter et à mettre en œuvre la Charte qualité Information Jeunesse qui doit permettre :

- Une information accessible de manière égale pour tous, au plus près du milieu de la vie des jeunes et notamment dans les Accueils Jeunes
- Une information qui répond aux besoins des jeunes
- Une information impartiale, exacte et pratique
- Un accès à l'auto-documentation et à des rendez-vous individuels (anonymat et discrétion professionnelle)
- Un travail avec des partenaires : Mission Locale, associations, PISE (Point Insertion Service Emploi), gendarmerie, collèges, mairies, AJH (Association Jeunesse Habitat)

Ainsi, le Point Information Jeunesse propose une documentation riche, sur tout type de supports, actualisée, vérifiée et présentée de façon adaptée au public jeune.

Animé par des professionnels, les jeunes sont accompagnés dans leurs recherches d'information. Il est également possible pour ceux qui le souhaitent, de faire leurs recherches de façon entièrement autonome.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la demande de label Information Jeunesse pour l'espace jeunes Rosa Parks pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020
- d'autoriser le Président à signer les conventions et actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_192-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-192
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **ETUDE DES MODES DE GESTION PREALABLE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR**

La loi Notre prévoit le transfert de compétence « eau potable et assainissement » aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. Cependant la loi Ferrand donne la possibilité aux collectivités de repousser cette échéance au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Dans le cadre de la compétence facultative « Etudes préalables à la mise en place de nouvelles compétences », un comité de pilotage a été constitué pour travailler sur le transfert de compétence eau potable et assainissement collectif. Quatre groupes de travail s'appliquent depuis maintenant plusieurs mois à l'élaboration de l'état des lieux pour ensuite envisager une nouvelle organisation des services eau potable et assainissement collectif au sein de la communauté de communes.

Au cours du premier trimestre 2019, 16 communes ont délibéré pour un report de la date de prise de compétence au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Sous l'égide des propositions des groupes de travail et du comité de pilotage, il apparaît utile que la collectivité soit aidée par une assistance à maîtrise d'ouvrage, afin d'étudier des modes de gestion pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

Le budget prévisionnel de ce projet s'établirait comme suit :

Descriptif	Coût HT	Financement DETR 50%	Financement CD 18 - 20%	Financement Terres du Haut Berry - 30%
Tranche ferme – Etude des modes de gestion	15 935.00 €	7 968.00 €	3 187.00 €	4 780.00 €
Montant TVA	3 187.00 €	1 593.60 €	637.40 €	956.00 €
Total TTC	19 122.00 €	9 561.60 €	3 824.40 €	5 736.00 €


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de solliciter de l'Etat au titre de la DETR une subvention d'un montant de 7 968.00 € HT pour le projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage – études des modes de gestion préalable au transfert de compétences eau potable – assainissement collectif,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention
- d'imputer les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_193-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-193
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **ETUDE DES MODES DE GESTION PREALABLE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La loi Notre prévoit le transfert de compétence « eau potable et assainissement » aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. Cependant la loi Ferrand donne la possibilité aux collectivités de repousser cette échéance au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Dans le cadre de la compétence facultative « Etudes préalables à la mise en place de nouvelles compétences », un comité de pilotage a été constitué pour travailler sur le transfert de compétence eau potable et assainissement collectif. Quatre groupes de travail s'appliquent depuis maintenant plusieurs mois à l'élaboration de l'état des lieux pour ensuite envisager une nouvelle organisation des services eau potable et assainissement collectif au sein de la communauté de communes.

Au cours du premier trimestre 2019, 16 communes ont délibéré pour un report de la date de prise de compétence au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Sous l'égide des propositions des groupes de travail et du comité de pilotage, il apparaît utile que la collectivité soit aidée par une assistance à maîtrise d'ouvrage, afin d'étudier des modes de gestion pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

Le budget prévisionnel de ce projet s'établirait comme suit :

Descriptif	Coût HT	Financement DETR 50%	Financement CD 18 - 20%	Financement Terres du Haut Berry - 30%
Tranche ferme – Etude des modes de gestion	15 935.00 €	7 968.00 €	3 187.00 €	4 780.00 €
Montant TVA	3 187.00 €	1 593.60 €	637.40 €	956.00 €
Total TTC	19 122.00 €	9 561.60 €	3 824.40 €	5 736.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de solliciter du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 3 187.00 € HT pour le projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage – études des modes de gestion préalable au transfert de compétences eau potable – assainissement collectif,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention
- d'imputer les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_194-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-194
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **GENIALIS – APPROBATION DU BILAN DE LIQUIDATION PRESENTE PAR LA SEM TERRITORIA**

Par convention de mandat, signée le 1^{er} août 2011, la Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry avait confié à la SEM TERRITORIA, les travaux de construction d'un pôle en génie alimentaire.

Fin 2016, la Communauté de Communes aurait dû prendre une délibération pour arrêter les comptes de l'opération.

Cette délibération n'ayant pas été prise, la SEM Territoria s'est vue réclamer par mandat d'huissier la somme à restituer, soit 2 140,33 €.

Il convient donc de régulariser cette opération, dont le bilan de liquidation a été arrêté au 14 novembre 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le bilan de liquidation présenté par la SEM TERRITORIA
- de demander à cette dernière de verser à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, l'excédent de 2 140,33 €
- de donner quitus à la SEM TERRITORIA sur sa mission

- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant cette opération
- d'imputer la recette au budget Bâtiments Développement Economique, opération 71

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_195-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-195
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **ORDURES MENAGERES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DU BAS DE QUAI DES DECHETERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY – LOT N° 1**

L'ensemble des marchés de collecte et traitement actuellement en vigueur sur les 3 territoires prennent fin au 31 mars 2020.

Dans le contexte de la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire des Terres du Haut Berry, un nouveau marché de gestion du bas de quai des trois déchèteries de la communauté de communes Terres du Haut Berry a été lancé.

Vu la délibération n° de-270619-100 du 27 juin 2019 autorisant le lancement du marché à procédure formalisée de gestion du bas de quai des trois déchèteries selon l'allotissement et les modalités suivants :

- *Allotissements :*
 - *Lot 1 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement du tout-venant, gravats, du carton, du bois et des déchets végétaux*
 - *Lot 2 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement de la ferraille*
 - *Lot 3 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement des DDS hors filière REP*
 - *Lot 4 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement de l'huile de vidange*
 - *Lot 5 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement des plastiques rigides*
- *Absence de tranche optionnelle et de prestation supplémentaires*
- *Durée 6 ans et 9 mois, du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2026.*

Vu la délibération de-031019-151 portant attribution des lots 2,3 et 4, déclarant sans suite le lot 5 pour absence de répondants, et mettant fin à la procédure pour le lot n° 1 « *Mise à disposition de bennes, transport et traitement du tout-venant, gravats, du carton, du bois et des déchets végétaux* », en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité et permettant de recourir à une procédure concurrentielle avec négociation avec le soumissionnaire ayant présenté une offre, dans la mesure où cela ne modifie pas substantiellement les conditions initiales du marché,

Vu la réunion de négociation du 8 novembre 2019 avec le candidat ayant remis une offre,

Compte tenu de l'analyse de l'offre technique, financière et environnementale, réalisée par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet OPTAE, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 novembre 2019, propose de retenir l'offre de la société Véolia pour l'exécution des prestations du lot n°1 portant sur la mise à disposition de bennes, transport et traitement du tout-venant, gravats, du carton, du bois et des déchets végétaux, selon les notations suivantes :

Candidat	Note financière sur 45	Note technique sur 45	Note environnementale sur 10	Note totale sur 100	Rang
CTSP CENTRE	45,00	36,00	10,00	91,00	1


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'attribuer le lot n° 1 - « *Mise à disposition de bennes, transport et traitement du tout-venant, gravats, du carton, du bois et des déchets végétaux* » à l'entreprise Véolia pour un montant estimatif de 2 607 959,40 € HT pour la durée du marché, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2026,
- d'autoriser le Président à signer ledit marché et les actes y afférents,
- d'imputer les dépenses au budget Ordures Ménagères.

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_196-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-196
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **ORDURES MENAGERES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

L'ensemble des marchés de collecte et traitement actuellement en vigueur sur les 3 territoires prennent fin au 31 mars 2020.

Dans le contexte de la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire des Terres du Haut Berry, un nouveau marché de collecte a été lancé.

Vu la délibération n° de-270619-99 du 27 juin 2019 autorisant le lancement du marché à procédure formalisée de collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry selon les modalités suivantes :

- *Objet du marché : collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.*
- *Les prestations concernent :*
 - *Collecte au porte-à-porte (PàP) des ordures ménagères résiduelles sur l'intégralité du territoire de la CCTHB, à une fréquence d'une fois par semaine (C1) avec vidage au centre d'enfouissement/quai de transfert de Saint Palais, sans rupture de charge.*
 - *Collecte au porte-à-porte (PàP) des multimatériaux sur l'intégralité du territoire de la CCTHB, à une fréquence d'un fois tous les quinze jours (CO,5), avec vidage*
 - *au centre de tri de Bourges, sans rupture de charge sur les 30 premiers mois du marché,*
 - *au centre de tri de la SPL à Bourges, sans rupture de charge sur le reste de la durée du marché.*

- Collecte en apport volontaire (AV), des colonnes aériennes et/ou avec emprise au sol ouvragée, des ordures ménagères résiduelles selon le taux de remplissage avec vidage au centre d'enfouissement/quai de transfert de Saint Palais, sans rupture de charge.
- Collecte en apport volontaire (AV) des colonnes aériennes des Multimatériaux selon le taux de remplissage avec vidage
 - au centre de tri de Bourges, sans rupture de charge sur les 30 premiers mois du marché,
 - au centre de tri de la SPL à Bourges, sans rupture de charge sur le reste de la durée du marché.
- Collecte en apport volontaire des colonnes aériennes de Verre selon le taux de remplissage avec vidage sur un quai de transfert à la charge du titulaire. Mise à disposition des repreneurs et rechargement.
- Le marché n'est pas alloti.
- Le marché comporte une (1) tranche optionnelle portant sur la mise en place d'un système de sonde de télérelève pour les colonnes d'Ordures Ménagères et Multimatériaux.
- Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.
- La date de démarrage des prestations faisant l'objet du présent marché est fixée au **1^{er} avril 2020**.
- La durée d'exécution du marché est de **six (6) ans et neuf (9) mois**, soit quatre-vingt-un (81) mois, à compter de la date de démarrage des prestations.

Le marché, envoyé à la publication le 16 juillet 2019, publié au BOAMP le 16 juillet 2019 et portant une date limite de remise des offres au 10 septembre 2019 à 12 h, a reçu 2 offres.

Vu la délibération de-031019-150 du 3 octobre 2019, mettant fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité et permettant de recourir à une procédure concurrentielle avec négociation avec les soumissionnaires ayant présenté une offre, dans la mesure où cela ne modifie pas substantiellement les conditions initiales du marché,

Considérant que 2 offres ont été remises dans les temps,

Vu les réunions de négociation du 8 novembre 2019 avec les deux candidats ayant remis une offre,

Compte tenu de l'analyse technique, financière et environnementale des offres, réalisée par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet OPTAE, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 novembre 2019, propose de conclure que :

- L'offre du candidat SUEZ est supérieure au montant de l'estimation de 2 306 761,88 € HT pour la durée du marché, soit un écart de 36%. L'offre proposée par le candidat SUEZ dépasse les crédits budgétaires alloués au marché, **elle est inacceptable**.
- L'offre du candidat CSTP Centre est supérieure au montant de l'estimation de 1 648 626,18€ € HT pour la durée du marché, soit un écart de 26%. L'offre proposée par le candidat CSTP Centre dépasse les crédits budgétaires alloués au marché, **elle est inacceptable**.

Offre initiale :

Candidat	Montant total Tranche ferme en € HT	Montant total TO1 en € HT	Montant total du DQE en € HT	Ecart à l'estimation	Ecart à l'estimation (%)
SUEZ	9 072 624,40 €	54 788,40 €	9 127 412,80 €	2 765 579,88 €	43%
CSTP	9 422 783,60 €	69 870,60 €	9 492 654,20 €	3 130 821,28 €	49%
Estimation	6 306 428,92 €	55 404,00 €	6 361 832,92 €		

Offre négociée :

Candidat	Montant total Tranche ferme en € HT	Montant total TO1 en € HT	Montant total du DQE en € HT	Ecart à l'estimation	Ecart à l'estimation (%)
SUEZ	8 613 806,40 €	54 788,40 €	8 668 594,80 €	2 306 761,88 €	36%
CSTP	7 940 588,50 €	69 870,60 €	8 010 459,10 €	1 648 626,18 €	26%
Estimation	6 306 428,92 €	55 404,00 €	6 361 832,92 €		

Compte tenu que seules des offres inacceptables, au sens du code de la commande publique, ont été présentées pour l'exécution des prestations du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, la Commission d'Appel d'Offres propose de mettre fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité.

Compte tenu que pour obtenir des réductions qui puissent permettre de rester dans le budget, il est apparu nécessaire de modifier de façon substantielle le cahier des clauses techniques,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de mettre fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_197-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-197
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **REDEVANCE ORDURES MENAGERES – FIXATION DES TARIFS 2020**

Le service des déchets ménagers de la communauté de communes assure la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire.

Le montant de la redevance prend en compte l'ensemble du service des déchets ménagers : les frais de structure, le passage systématique du camion, l'entretien et le gardiennage de la déchèterie, des Points d'Apports volontaires, la mise à disposition des sacs jaunes, etc.

Le tarif de la redevance est fixé chaque année par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé par 42 voix pour et 2 abstentions (D. BENARD et M. POUMEROL) :

□ **Facturation aux communes membres**

- de maintenir à 1 € par habitant et par an le montant de la redevance ordures ménagères due par **les collectivités du territoire où la redevance incitative n'est pas encore mise en place**, soit :

Données		
Communes	Population INSEE 2016	Montant facturé (en €)
Achères	386	386
Allouis	1098	1098
Aubinges	378	378
Azy	453	453
Brécly	1007	1007
Henrichemont	1801	1801
Humbligny	195	195
La Chapelotte	163	163
Les Aix d'Angillon	1942	1942
Montigny	389	389
Morogues	452	452
Moulins-sur-Yèvre	866	866
Neuilly-en-Sancerre	257	257
Neuvy-deux-clochers	294	294
Parassy	423	423
Rians	1000	1000
Saint-Céols	18	18
Sainte-Solange	1174	1174
Soulangis	494	494

- de maintenir les tarifs déjà en vigueur pour les **collectivités sur l'ancien territoire des Terres Vives**, soit les communes d'Allogny, Fussy, Pigny, Quantilly, Menetou-Salon, Saint Eloy de Gy, Saint-Georges sur Moulon, Saint-Palais, Saint-Martin d'Auxigny, Vasselay et Vignoux-sous-les Aix, comme suit :

1 abonnement pour toutes les adresses de production (112.11 €)

Pas de part fixe au contenant

0.01895 € par litre X nombre de levées effectuées

Soit : 112.11 € + 0.01895 € (prix du litre) X nombre de litres collectés

□ **Facturation aux gîtes et chambres d'hôtes**

- de maintenir à 160,00 € par an le tarif de la redevance ordures ménagères pour chaque **gîte situé sur les communes du territoire où la redevance incitative n'est pas encore mise en place**, soit : Achères, Allouis, Aubinges, Azy, Brécly, Henrichemont, Humbligny, La Chapelotte, les Aix d'Angillon, Montigny, Morogues, Moulins-sur-Yèvre, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-deux-clochers, Parassy, Rians, Saint-Céols, Sainte-Solange, Soulangis.

- de maintenir à 30,00 € par chambre et par an le tarif de la redevance ordures ménagères pour les **chambres d'hôtes situées sur les communes du territoire où la redevance incitative n'est pas encore mise en place**, soit : Achères, Allouis, Aubinges, Azy, Brécy, Henrichemont, Humbligny, La Chapelotte, les Aix d'Angillon, Montigny, Morogues, Moulins-sur-Yèvre, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-deux-clochers, Parassy, Rians, Saint-Céols, Sainte-Solange, Soulangis.

□ **Facturation aux professionnels**

- de maintenir le tarif annuel de la redevance ordures ménagères pour **les professionnels situés sur les communes du territoire où la redevance incitative n'est pas encore mise en place**, soit : Achères, Allouis, Aubinges, Azy, Brécy, Henrichemont, Humbligny, La Chapelotte, les Aix d'Angillon, Montigny, Morogues, Moulins-sur-Yèvre, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-deux-clochers, Parassy, Rians, Saint-Céols, Sainte-Solange, Soulangis comme suit :

	Collecte		Déchèterie		Total
	Catégories	€/an	Catégories	€/an	€/an
Artisans	Adresse du siège social identique à celle du domicile	0	Gros producteur dont les apports principaux sont tout venant, déchets verts, gravats, bois tel que : couvreur, plaquiste, espaces verts, menuiserie, service à la personne, peintre...	300	300
			Petit ou moyen producteur tel que : maçon, électricien, plombier...	150	150
	Adresse du siège social différente de celle du domicile	90	Gros producteur dont les apports principaux sont tout venant, déchets verts, gravats, bois tel que : couvreur, plaquiste, espaces verts, menuiserie, service à la personne, peintre...	300	390
			Petit ou moyen producteur tel que : maçon, électricien, plombier...	150	240
Commerçants	Métiers de bouche et restauration	200	Tout commerçant	50	250
	Commerces (y compris banques, administrations, professions médicales)	90			140
	Commerces sans salarié	50			100
Entreprises/Industries	y compris garages	160	Toute entreprise/industrie	50	210

- de maintenir les tarifs en vigueur pour les **professionnels sur l'ancien territoire des Terres Vives**, soit les communes d'Allogny, Fussy, Menetou-Salon, Pigny, Quantilly, Saint Eloy de Gy, Saint-Georges sur Moulon, Saint-Martin d'Auxigny, Saint-Palais, Vasselay et Vignoux sous les Aix, comme suit :

Cas	Dotation / an	Volume du bac	Montant minimum annuel	Détail facturation
Cas 1	1.1 (Pp) Sacs jaunes à disposition + 10 Sac Identifiés Prépayés (SIP) CCTHB + Option : Carte prépayée pour passage en déchèterie		120 €/an	Montant de la part fixe* + 10 SIP CCTV
	1.2 (Mp) Sacs jaunes à disposition dotation conteneurs à puces CCTHB + option : Carte prépayée pour passage en déchèterie	80L	160,82 €	Principe de la Redevance Incitative des ménages (part fixe* et part variable**)
		120L	184,92 €	
		180L	221,46 €	
	1.3 (Gp) Sacs jaunes à disposition Dotation conteneurs à puces CCTHB + option : Carte prépayée pour passage en déchèterie <i>Selon la réglementation en vigueur, dotation d'un seul bac de 770L si professionnel, besoin de + 1100L = Prestation de service indépendant</i>	340L	335,04 €	Forfait
770L***		758,68 €	Forfait	
Cas 2	2.2 (Mp) Sacs jaunes à disposition dotation conteneurs à puces CCTHB + option : Carte prépayée pour passage en déchèterie	80L	160,82 €	Principe de la Redevance Incitative des ménages (part fixe* et part variable**)
		120L	184,92 €	
		180L	221,46 €	
	2.3 (Gp) Sacs jaunes à disposition Dotation conteneurs à puces CCTHB + option : Carte prépayée pour passage en déchèterie <i>Selon la réglementation en vigueur, dotation d'un seul bac de 770L si professionnel, besoin de + 1100L = Prestation de service indépendant</i>	340L	335,04 €	Forfait
		770L***	758,68 €	Forfait
Cas 3	Carte prépayée pour passage en déchèterie uniquement		100 €	Déduction à chaque passage (pas de limite dans le temps)
Cas 4	Contrat de prestation de service indépendant			Néant

- Cas 1 : Activités hors du foyer (locaux spécifiques)
 Cas 2 : Activités professionnelles au sein du foyer
 Cas 3 : Activités hors cas 1 et cas 2
 Cas 4 : Professionnels avec contrat de prestation de service indépendant

- Pp* Petit Producteur (Production de déchets administratifs principalement)
Mp Moyens Producteurs (exemple : médecin, kiné, dentistes ...)
Gp Gros Producteurs (exemple : fleuristes, épiceries, restaurants, pharmacies, boucheries ...)

- * Part fixe : services de collecte, frais de structure et de gestion du service déchets...
 ** Part variable : variation du nombre de présentations du bac (au-delà du seuil de 13 levées par semestre)
 *** Bac de 770L : dotation d'un seul bac maximum (car selon la réglementation en vigueur le volume de déchets assimilés aux ménages que la collectivité peut collecter ne doit pas dépasser 1100L maximum par semaine. Si le professionnel a des besoins supérieurs à 1100L, ce dernier doit passer un contrat de prestation de service avec une société privé).

Tarifs Déchèterie pour les professionnels :

Typologie des déchets	Densité T/m ³	Prix 2020
Tout Venant	0,15	18,03 €
Déchets Verts	0,14	7,90 €
Carton	0,06	5,61 €
Bois	0,15	12,50 €
Ferraille	0,13	3,23 €
Gravats	1,4	34,34 €

- de maintenir les tarifs pour les dépôts en déchèterie pour les **professionnels extérieurs au territoire** comme suit : 10€/m³ pour tous les flux de déchèterie.

Facturation aux particuliers

- de maintenir les tarifs déjà en vigueur pour **les particuliers** comme suit :

- sur les communes suivantes : Allouis, Azy, Brécy, Les Aix d'Angillon, Moulins-sur-Yèvre, Parassy, Rians, Soulangis, Sainte-Solange :

- Foyer 1 personne : 126€
- Foyer 1 personne et demie : 160 €
- Foyer 2/3 personnes : 194€
- Foyer 3 personnes et demie : 209 €
- Foyer 4 personnes et + : 224€
- Résidences secondaires : 180€
- Tarif visiteur déchèterie (particulier) : 10 € le passage (pour 2m³ maximum par passage)

- sur les communes suivantes : Achères, Aubinges, Henrichemont, Humbligny, La Chapelotte, Montigny, Neuvy-deux-Clochers, Neuilly-en-Sancerre, Morogues, Saint-Céols :

- Foyer 1 personne : 133€
- Foyer 1,5 personnes : 159€
- Foyer 2 personnes : 185€
- Foyer 2,5 personnes : 211€
- Foyer 3 personnes : 238€
- Foyer 3,5 personnes : 259€
- Foyer 4 personnes et + : 280€
- Résidence secondaire : 185€
- Etablissement Personnes Agées : 5 248€
- Tarif visiteur déchèterie (particulier) : 10 € le passage (pour 2m3 maximum par passage)

- sur les communes suivantes : Allogny, Fussy, Menetou-Salon, Pigny, Quantilly, Saint Eloy de Gy, Saint Georges sur Moulon, Saint-Martin d'Auxigny, Saint-Palais, Vasselay, Vignoux-sous-les Aix :

- Particuliers en Bacs

Nombre de personnes par foyer	Volume du bac	Part fixe au foyer (€)	Part fixe au volume du bac (€)	Prix de la levée (€)	Prix en euros / levées / an	
					26 levées	52 levées
1 à 2	80L	112,11	9,19	1,52	160,82	200,34
3	120L	112,11	13,79	2,27	184,92	243,94
4 à 5	180L	112,11	20,69	3,41	221,46	310,12
6 à 7	240L	112,11	27,58	4,55	257,99	376,29
8 à 9	340L	112,11	39,08	6,44	318,63	486,07

- Particuliers en Sacs

Tarifs 2020				
Nombre de personnes par foyer	Part fixe au foyer (€)	Prix du Sac (€)	Montant total minimum	Montant total maximum
1 personne	112,11	0,758	131,82	151,53
2 personnes	112,11	0,758	151,53	190,94
3 personnes	112,11	0,758	171,23	230,36
4 personnes	112,11	0,758	190,94	269,77
5 personnes	112,11	0,758	210,65	309,19
6 personnes	112,11	0,758	230,36	348,61

- Forfait 10 sacs violets : 25 €
- Tarif « visiteurs » Déchèterie : 10 € le passage (Pour 2m3 maximum par passage)
- Tarif pour l'achat de passages supplémentaires lorsque les 18 passages sont utilisés : 5€/passage
- Tarif pour 2^{ème} remplacement de badges perdus : 3€ le 3^{ème} badge

- de maintenir les tarifs de reprise de pneus comme suit :

	TARIF UNITAIRE
Pneu de Véhicule Léger hors filière	3 €
Pneu de Poids Lourd	15 €
Pneu de tracteur (petit format)	35 €
Pneu de tracteur (grand format)	50 €

- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs pour l'année 2020

- d'imputer les recettes au budget Ordures Ménagères

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_198-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-198
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX LAMPES USAGÉES**

L'éco-organisme OCAD3E a obtenu par arrêté ministériel du 24 décembre 2014 le renouvellement de son agrément pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Il est l'interface entre la collectivité et la société Recylum pour la reprise des lampes usagées, d'une part et l'éco-organisme Eco-systèmes pour la reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques, d'autre part.

L'objet de cette nouvelle convention concerne le processus de fusion entre Recylum et Eco-systèmes, initié en janvier 2018 par la création de l'éco-organisme ESR.

Une nouvelle étape est franchie avec le regroupement de toutes les activités - DEEE Ménagers et Professionnels, Lampes, Petits appareils Extincteurs – sous une identité unique : **ecosystem**.

Dans ce cadre, de nouvelles conventions-type, prenant en compte ce changement, ont été finalisées concernant la reprise des lampes usagées. L'une avec l'éco-organisme OCAD3E régissant les relations administratives et financières et la seconde avec ECOSYSTEM pour établir les modalités de fourniture des conteneurs spécifiques et les conditions d'enlèvement.

Les dispositions relatives aux soutiens, et aux conditions techniques de la convention sont inchangées.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention relative aux Lampes usagées ci-jointe, passée entre OCAD3E et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Elle sera effective à partir de la date de signature et jusqu'au 31 décembre 2020.
- d'approuver la convention relative aux Lampes usagées ci-jointe, passée entre ECOSYSTEM et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions et les actes y afférents
- de recouvrer les recettes au budget Ordures Ménagères

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_199-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-199
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **OBJECTIF CLIMAT 2030 – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NATURE 18 ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE**

L'association Nature 18 a proposé à 4 communes de la communauté de communes Terres du Haut Berry d'être pilotes dans l'accompagnement pour l'adaptation aux changements climatiques. Cette opération s'intitule « Objectif CLIMAT 2030 ». Ses modalités de partenariat sont formalisées dans une convention dont le contenu prévoit un accompagnement dont les objectifs sont de :

- sensibiliser les citoyens, les élus, les agents techniques, les jeunes, les entreprises et d'autres acteurs-clés du territoire, afin de permettre une prise de conscience et de diffuser une culture de l'adaptation
- accompagner les élus pour la prise en compte de ces enjeux à court, moyen et long termes et co-construire un plan d'actions
- ancrer le plan d'actions dans la réalité de la commune grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes à visée démonstrative et signer une charte d'engagement.

Concrètement, l'association Nature 18 propose aux communes pilotes sur 2 ans :

- un état des lieux de la vulnérabilité du territoire (étude documentaire, entretiens avec les élus, agents, personnes ressources...)
- une définition des priorités d'adaptation à court, moyen et long terme (travail avec la commune et les citoyens, adoption d'un plan d'actions).
- la concrétisation d'au moins une action d'adaptation (accompagnement pour la mise en place, action participative privilégiée).

- la sensibilisation tout au long de l'opération (4 animations grand public, un projet pédagogique scolaire).
- la mise à disposition d'outils de communication et d'une base de documentation technique.

La Communauté de Communes assure l'animation des rencontres pendant ces deux années.

Le coût de l'opération pour chaque commune pilote est de 11 900€ sur 2 ans. 50% de cette somme (5 950€) est prise en charge par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 10% (1 190€) par l'association Nature 18.

Le reste à charge pour chaque commune pilote est de 4 760€, dont 80% peuvent être pris en charge via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher. Au final, le reste à charge définitif pour chaque commune pilote est de 952€.

Pour obtenir la subvention régionale, la communauté de Communes Terres du Haut Berry doit solliciter la subvention et la reverser à chaque commune.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir entre l'Association Nature 18 et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour préciser les modalités d'intervention de chaque partie dans le cadre de cette opération, sous réserve de l'attribution de la subvention
- d'autoriser le Président à prendre en charge l'indemnisation de l'Association Nature 18 à hauteur de 20 315 € sur une période de 2 ans
- de solliciter auprès de la Région Centre Val de Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher, une subvention d'un montant total de 15 232 €
- de solliciter de chaque commune participante soit : Rians, Neuvy-deux-Clochers, Saint-Eloy de Gy et Pigny, son reste à charge soit 952 €
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_200-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-200
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS 2020**

La compétence d'Assainissement Non Collectif est exercée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er Janvier 2019.

Les différentes missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont assurées, en régie, par les agents de la communauté de communes.

Les prestations de contrôle assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance d'assainissement non collectif. Cette redevance est destinée à financer l'ensemble des charges du service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de maintenir les tarifs de la redevance du service d'assainissement non collectif comme suit :

Mission	Montant
Contrôle de conception	150,00 €
Contrôle réalisation de travaux	140,00 €
Contrôle réalisation de travaux 2 ^{ème} visite	125,00 €
Diagnostic vente	150,00 €

- d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020
- d'imputer les recettes correspondantes au budget SPANC

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_201-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-201
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES - CRÉANCES ÉTEINTES**

Monsieur le Trésorier des Aix d'Angillon demande à la Communauté de Communes d'admettre en non-valeur au budget ordures ménagère, la somme de :

- 416.20 € (290.20 € + 126.00 €) pour des créances éteintes suite à des procédures de surendettement


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur la somme de 416.20 €
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget Ordures ménagères – article 6542 « créances éteintes »

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_202-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-202
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **INDEMNITES DE CONSEIL PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2019**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à la majorité :

- de demander le concours du trésorier pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.


- d'accorder l'indemnité de conseil qui est calculée selon le nombre de jours de présence à Monsieur Denis CHENESSEAU pour la période précitée, soit 120 jours (584.29 € *brut maximum*) au taux de 100 %

étant précisé que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au trésorier susmentionné.

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_203-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-203
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires afin de couvrir les dépenses liées aux intérêts de la phase de mobilisation de l'emprunt fibre et des travaux d'investissement concernant le parking de la crèche de Moulins-sur-Yèvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n° 3, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+1800
D	Fonctionnement	651 - Redevances pour concessions, brevets,	- 1800
D	Investissement	2315 Installations, matériel op 52 voirie	+15 000
D	Investissement	2031 – Frais d'études op 70 Vallières	-15 000

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_204-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-204
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 2 GENDARMERIE**

Suite à une erreur matérielle, les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) de l'exercice n'ont pas été inscrits au Budget. Ce dernier étant en suréquilibre (dépenses 163 933,94 € et recettes 177 733,94 €) il convient d'ouvrir les crédits nécessaires afin de régulariser les écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	661121 - ICNE de l'exercice	+13 800

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_205-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-205
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOEFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 2 ZAC BOIS BLANC**

Suite à l'emprunt réalisé et à l'ouverture d'une ligne de Trésorerie, il convient d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement des frais de dossiers, des intérêts ainsi que les ICNE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+1100
D	Fonctionnement	661121 - ICNE de l'exercice	+700
D	Fonctionnement	6616- Intérêts bancaires et sur opération	+1200
D	Fonctionnement	605 - matériel, équipements et travaux	-3000

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_206-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-206
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°2 CCLB**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires afin de procéder au remboursement d'acomptes versés pour la participation à des stages annulés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	6718- charges sur opération de gestion	+100
D	Fonctionnement	60622 - Carburants	-100

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_207-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-207
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUWEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Pour les besoins des services, il serait nécessaire de :

- créer à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Au sein du service Animation du Territoire - pôle petite enfance, enfance jeunesse :

- 1 poste d'agent non titulaire à temps complet, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture, pour une durée de 12 mois maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale conformément au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, 1er échelon, indice brut 351, indice Majoré 328, les indices suivront l'évolution des grilles indiciaires en vigueur.

Au sein du service Environnement-Technique – pôle déchets :

- 2 postes d'agents non titulaires à temps non complet, soit 20/35ème pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions de gardien de déchèterie, pour une durée de 12 mois maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale conformément au grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326, les indices suivront l'évolution des grilles indiciaires en vigueur.
- 1 poste d'agent non titulaire à temps complet, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions de gardien de déchèterie, pour une durée de 12 mois maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale conformément au grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon, indice brut 348, indice Majoré 326, les indices suivront l'évolution des grilles indiciaires en vigueur.

Au sein du service Développement Economique et Touristique – Centre Céramique Contemporaine La Borne :

- 1 poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet, soit 30/35ème relevant de la catégorie C. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2 pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois, et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 356, indice majoré 332.

- transformer à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- 1 poste d'animateur titulaire à temps complet relevant de la catégorie B, en un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps complet relevant de la catégorie C. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2 pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois, et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 356, indice majoré 332.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de créer à compter du 1^{er} janvier 2020, selon les conditions susvisées :

- 1 poste d'agent non titulaire à temps complet, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture

- 2 postes d'agents non titulaires à temps non complet (20/35^{ème}) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions de gardien de déchèterie

- 1 poste d'agent non titulaire à temps complet pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1°, afin d'exercer les fonctions de gardien de déchèterie

- 1 poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet, soit 30/35^{ème}

- de transformer à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- 1 poste d'animateur titulaire à temps complet, en un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps complet


Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU

Date : 09/12/2019

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200066330-20191205-DE_051219_208-DE

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en
exercice : 47 titulaires
Date d'affichage : 11/12/2019
Délibération n° 051219-208
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni le 05 décembre 2019 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (39) : Alain THÉBAULT, Dominique LAVEAU, Annick BIENBEAU, Jean-Paul ROBLET, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Marianne POUMEROL, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Christelle PETIT, Pierre FOUCHET, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Fabien CHAUSSÉ, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Fabrice CHOLLET, Jean-Jacques DUTEIL, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, René THOMAS

Était présente (suppléante) (1) :
Angélique PICARD, suppléante de Gérard CLAVIER

Absents excusés (7) :
Murielle DAMPIERRE a donné pouvoir à Annie LAUVERJAT
Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS
Bernard OZON a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Fabrice HOFFELIN a donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU
André JOUANIN, Jean-Michel RIO, Joël DRAULT

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY**

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics,

Considérant la demande de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, sollicitant la mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes, éducateur de jeunes enfants 1^{ère} classe pour animer son relai assistant maternel à compter du 1^{er} janvier 2020,

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, relative à la mise à disposition d'un éducateur de jeunes enfants 1^{ère} classe, à temps non complet 15/35^{ème} afin d'animer le relai assistant maternel, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2020

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents
- d'imputer les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Bernard ROUSSEAU
Date : 09/12/2019
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président